

**LA FABULEUSE HISTOIRE
DE
PIERRE-CONSTANT
CHIARINI**



INVENTEUR D'ÉLIXIR.

*AUPETITGENDRE Jean-François
Généalogiste*

Prologue.

En lisant des vieux papiers aux Archives Départementales du Gard, une note attira mon attention: Au Vigan, le 24 novembre 1787, le subdélégué de l'intendant du Languedoc fait une étrange demande au premier consul de la ville : « *Monsieur, j'étais chargé par M. l'intendant, de faire la recherche la plus exacte d'un particulier appelé le chevalier de Chiariny, qui fait distribuer, sous de fausses autorités, un remède prétendu spiritueux dit tropique universel. On croit qu'il est actuellement en Languedoc. Si par hasard il venait dans votre ville, je vous prie de m'en donner avis sur-le-champ et de tenir la chose secrète afin que cet homme ne puisse pas savoir que le gouvernement a les yeux ouverts sur lui.* »

Cette missive du subdélégué est restée consignée dans les archives de l'intendance, sans autre commentaire, sans antécédents ni conclusion. Un archiviste du début du 18^{ème} siècle a noté en marge du registre que « *l'élixir Chiariny se vend encore dans les rues de Nîmes* ».

Voilà ce qui mit mon instinct de chasseur d'histoires en éveil. Qui était donc ce faux apothicaire ou faux chevalier qui intrigua tant le subdélégué et motiva cet avis de recherche lancé dans le plus grand secret ? Les érudits locaux interrogés semblaient tout ignorer de ce personnage et mes premières recherches restèrent vaines pendant longtemps. L'incident n'a semble-t-il laissé aucune trace écrite autre que la lettre du subdélégué.

Je commençais à croire qu'il s'agissait d'un minable petit escroc local vendant un pseudo élixir de jouvence, un camelot sans envergure s'intitulant docteur, comme on en voyait tant dans les foires et marchés du 18^{ème} siècle. Or, en fouinant dans quelques vieux journaux à la recherche d'un tout autre sujet, je tombai par hasard sur un entrefilet de *l'Echo des Cévennes* du samedi 27 avril 1878 :

« La famille Chiariny, bien connue dans nos contrées où depuis bien longtemps déjà, de père en fils répand son excellent remède, élixir, baume et vermifuge, a perdu samedi dernier un ses membres, M. Louis-Henri, décédé au Vigan, et dont les obsèques ont eu lieu le lendemain dimanche, au milieu d'une foule très considérable qui avait tenu à manifester à cette famille son estime et sa sympathie pour le malheur qui venait de l'atteindre. Trois circonstances bien remarquables, qui semblent appartenir au roman, se lient à l'existence de M. Louis-Henri Chiariny. Il était né au Vigan, le 16 avril 1835 pendant l'un des voyages annuels de ses parents qui demeuraient à Nîmes. Il y avait rencontré, en 1859, Mademoiselle Annetta Articelli avec laquelle il s'est marié, et il est venu y mourir, pendant une de ses visites ordinaires, entouré des soins de sa femme et de ses enfants, le 20 avril 1878. »

Mon instinct de chasseur d'histoires ne s'était donc pas trompé puisque, 91 ans après la demande de recherche du subdélégué, la famille Chiariny réapparaissait dans les journaux, associée à son fameux élixir. En plus, le journaliste parlait de roman, annonçait une notoriété locale incontestable, décrivait une foule considérable venue honorer la famille. Par curiosité, j'entrai dans la première pharmacie nîmoise venue, et demandai si l'élixir Chiariny était resté dans leur mémoire. Quelle ne fut pas ma surprise quand le pharmacien m'apporta une boîte de ce précieux breuvage et en sortit une notice à l'effigie du fameux Chevalier ! Voilà qui prolongeait bigrement la longévité de l'héritage Chiariny. Dans la boîte d'élixir, la notice donnait des indications médicales mais aussi historiques. Sous le portrait de Pierre Clément Chiariny, pharmacien de l'Enclos Rey à Nîmes, était reproduit un extrait de lettre dont voici le texte :

De par le Roy

*A tous ceux qui ces présentes lettres verront,
Louis Deboucher, Chevalier Marquis de Souches et du
Bellay, Comte de Montsoreau, Seigneur de la Coutancière et
Duvauzelle, Germainville et autres lieux, Lieutenant général
des armées du Roi, Conseiller d'Etat, Prévôt de l'Hostel de sa
majesté et Grand Prévôt de France, faisons savoir que la requête
à nous présentée par le Sieur Chiariny tendant à fin
d'enregistrement au greffe de cette cour du brevet à lui
accordé est renouvelé par Monsieur Sanac, Conseiller
ordinaire du Roi et Conseiller d'Etat, ce privé médecin de sa
majesté, pour la composition, vente et distribution, par tout le
Royaume d'un élixir...*

*Donné par nous Albert Laurent de la Brosse, Ecuyer Conseiller
du Roi, Lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévosté
de l'Hostel de Paris, le Roi étant à Versailles, le 3 avril 1770.*

Il était donc temps de sortir de l'ombre l'apothicaire génial qui obligea le gouvernement à *garder sur lui les yeux ouverts* et dont le produit s'est vendu 231 ans après sa mise sur le marché. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet et pour mieux comprendre le personnage, il est bon de jeter un œil sur le contexte historique et sur les professions médicales en cette fin du 18^{ème} siècle.

Chargés de préparer et de vendre les remèdes ordonnés par les médecins, les apothicaires faisaient partie du corps des épiciers, c'est-à-dire du second des six corps des marchands (le mot apothicaire vient du grec *apothiki* qui signifie boutique). L'exercice de cette profession réclamait, en théorie, une bonne connaissance de la grammaire, du latin, des simples et du calcul des poids. Après avoir fait quatre ans d'apprentissage chez un maître et servi six ans à ses côtés, l'élève pouvait ouvrir sa propre officine. Dans les grandes villes qui possédaient une faculté de médecine digne de ce nom (Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier), l'aspirant apothicaire devait même passer plusieurs examens devant ses pairs : Un examen de culture générale, un acte des herbes et un examen pratique portant sur la préparation de cinq compositions complexes.

On comprend que les apothicaires aient toujours été tentés de se démarquer des marchands épiciers qui ne faisaient qu'acheter et

revendre des herbes, des aromates et des épices, sans rien connaître de leurs vertus ou de leurs dangers. Forts de leur savoir scientifique, ils rêvaient de se hisser au rang des médecins et prenaient des libertés avec les règlements. Sous prétexte de vérifier l'efficacité de leurs remèdes, ils n'hésitaient pas à se déplacer chez le client, à lui donner moult conseils de santé et d'hygiène, parfois même à proposer eux-mêmes le remède de leur invention. Un contrôle sévère s'était donc mis en place progressivement, pour que chacun reste dans son rôle et dans sa fonction.

Jusqu'à la Révolution, chaque corporation tente d'asseoir un monopole sur une pratique particulière et d'éliminer ainsi les concurrents déloyaux. A partir du 25 avril 1777, les apothicaires ne pouvaient plus faire commerce d'épices, et les épiciers ne pouvaient plus faire des préparations. Les chirurgiens barbiers étaient seuls à pratiquer les saignées alors que les apothicaires pouvaient poser des clystères (poires à lavement pour rafraîchir les entrailles...). Le médecin prescrivait les compositions mais ne les fabriquait pas, l'apothicaire les fabriquait mais ne les administrait pas.

Officiellement, il existe depuis 1648, un codex dans chaque faculté de médecine mais une grande quantité de remèdes secrets étaient alors tolérés en vertu d'une notoriété approuvée par les grands de ce monde. La découverte d'un élixir pouvait rapporter gros. En 1723, par exemple, l'apothicaire Garus soigne le Maréchal de Villars et la duchesse du Barry avec un remède de sa composition. Le Roi lui-même en a fait usage à son grand plaisir, et lorsque Garus meurt, le Roi s'en fait donner la composition par la veuve Garus et lui écrit en retour : *« Sa majesté, en considération des effets merveilleux et extraordinaires qu'il a fait, lui promet qu'il ne serait pas mis au jour pendant qu'elle vivra et lui a donné par brevet du 21 mai 1723, une pension de 2 000 livres avec permission de vendre et débiter... »*

Mais la plupart du temps, les apothicaires vendent des remèdes qu'aucune analyse sérieuse, aucun témoignage crédible n'est venu avaliser. Tant que les compositions ne se révèlent pas dangereuses pour la santé, on considère facilement qu'elles pourraient bien avoir un effet thérapeutique. Dans ces conditions, les imaginations les plus poétiques peuvent se débrider : La queue de lézard est

bonne pour les suites d'amputations puisque cet animal perd son appendice sans risquer sa vie, l'anis étoilé est bon pour les articulations puisqu'il est en étoile, etc.

A-côté de cette profession en quête de reconnaissance et d'honorabilité, la France de l'Ancien Régime était sans cesse sillonnée par des charlatans, marchands de drogues et potions magiques. Ces camelots s'honoraient toujours d'un titre ronflant de docteur *spagyrique*, chirurgien, chimiste ou botaniste, spécialiste en *triacles* ou *orviétan*, mais en avaient rarement les capacités. Les apothicaires officiels leur faisaient une chasse aussi véhémente qu'impossible, faute de réglementation précise et de moyens de contrôle hors des grandes villes. En les qualifiant d'opérateurs, de droguistes ou d'empiriques, les officiels tentaient d'en montrer le côté mercantile et bricoleur.

Ces mots curieux ont disparu de notre vocabulaire et parfois des dictionnaires. Le triacle (ou thériaque) est un animal fabuleux issu de la cabale médicastre dont le venin avait des vertus miraculeuses. Le triaclaire ou vendeur de triacle était synonyme de charlatan, de saltimbanque, de trompeur. Pourtant la faculté de pharmacie de Montpellier a préparé un produit de ce nom jusqu'à une époque récente. Il s'agissait d'une composition complexe de plus de cinquante produits broyés, cuits, tamisés, séchés plusieurs années puis re-dilués. La thériaque soignait mille maux et combattait efficacement tous les poisons. Les charlatans vendaient dans les rues la thériaque du pauvre, composée de trois ou quatre éléments seulement (en général du genévrier, du miel et du vin de grenache).

L'orviétan était un "électuaire" (c'est-à-dire une préparation de consistance molle formée de poudres mélangées à du miel, des sirops et des pulpes végétales). Inventé par Contugi, un charlatan d'Orvieto en Italie, il connut un grand succès au 17^{ème} siècle. Cette préparation contenait 27 substances dont "l'extrait de vipère garnie de son cœur et de son foie".

La médecine spagyrique s'appellerait aujourd'hui phytothérapie. Inventée par le médecin suisse Paracelse, elle avait pour base l'idée alchimiste des correspondances entre les différentes parties du corps humain et celles de l'univers. Ses théories lui valurent de nombreux ennemis parmi ses pairs, une vie d'errance et une mort plus que

suspecte en 1541...

Les drogues et remèdes miracles que de nombreux charlatans proposaient sur les routes échappaient la plupart du temps à tout contrôle de la faculté. Le bonimenteur vendant ses recettes sur les places publiques, sur les champs de foire, aux carrefours des rues où s'attroupaient la foule, sa rhétorique usant de tous les moyens possibles pour retenir, amuser et persuader enfin le chaland. Cette pratique était largement tolérée à condition que l'apothicaire ambulante ne fasse pas d'ombre à son confrère installé dans l'officine voisine, qu'il reste dans la décence recommandée par la morale et ne laisse entrevoir aucun pouvoir que l'Eglise puisse assimiler à de la sorcellerie.

Tout le monde savait que la plupart des remèdes vendus dans les foires étaient d'inoffensives poudres de perlimpinpin mais dans l'état des connaissances scientifiques, le monde était prêt à écouter n'importe quel discours et à croire n'importe quel boniment pour soulager un mal de dent, un accès de goutte, une blessure infectée. Et puis, ces charlatans ne vendaient pas qu'un vague espoir de guérison, ils amusaient le public. Enfileurs de sornettes, faiseurs de tours de passe-passe, musiciens ou jongleurs, ils faisaient sur les places un véritable tapage. Ils étaient souvent accompagnés d'un *Marocain*, un négrillon postiche qui leur servait de valet.

Au bruit des tambours ou de la trompette, une foule de servantes et de laquais, de crocheteurs et d'écoliers, de porteurs d'eau et de petits boutiquiers, d'archers et de bourgeois se pressaient devant le théâtre, l'échafaud (*termes désignant les planches de bois montées sur tréteaux servant de scène*) ou le cabriolet servant de magasin. Certains opérateurs sont ainsi restés célèbres dans tout le royaume. Le Gros Thomas, par exemple, arrachait les dents sur un pont de Paris. Il faisait agenouiller son patient et le soulevait de terre jusqu'à ce que la dent cède. Sa taille gigantesque et sa force incroyable lui permettait de *soigner* n'importe quel quidam. Monté sur un char d'acier, la tête relevée et coiffée d'un panache éclatant, la voix mâle et puissante, il attirait le tout Paris et les médecins fuyaient le long des trottoirs, consternés et jaloux de son succès.

Il Signore Hyeronimo avait fait ériger un théâtre dans la cour du Palais royal. Il avait avec lui quatre excellents violonistes et un

insigne bouffon nommé Galinette la Galina, qui faisait mille singeries, tours de souplesse et bouffonneries. Pour prouver l'efficacité de son onguent, il n'hésitait pas à se brûler publiquement les mains au-dessus d'un flambeau, jusqu'à les rendre couvertes d'ampoules. Il se faisait alors appliquer son remède qui le guérissait en deux heures au grand étonnement du public. Hyeronimo avait découvert une eau artificielle additionnée d'acide picrique qui avait la propriété de couvrir la peau de pustules sans que l'épiderme en soit pour autant affecté. Avant de monter sur son théâtre, il s'en enduisait les mains ce qui lui permettait de se protéger de la flamme. Deux heures après, il se lavait les mains et pouvait les exhiber devant les yeux ébahis des badauds. On dit qu'il se retira à la fin de sa vie avec une rente de plusieurs dizaines de milliers de livres !

Mais revenons à notre histoire locale. A Nîmes, les apothicaires se sont regroupés autour de la cathédrale, dans les rues de l'Espisserie, du Clocher et de la Lombarderie. Ils sont riches et n'ont jamais accepté l'humiliation d'être confinés dans la troisième échelle, celle des épiciers. Leur confrérie est ancienne puisqu'elle a été fondée le 11 mai 1491, sous le vocable de Sainte Madeleine, la femme qui parfuma les pieds du Christ. Ce patronage est logique puisqu'ils fabriquent aussi de la parfumerie et des cosmétiques pour réparer les outrages du temps, au grand dam du Consistoire qui ne négligera au 17^{ème} siècle aucun moyen d'empêcher ce scandaleux commerce !

Au 18^{ème} siècle, les préparateurs de produits miracles prolifèrent dans la région. Certains sont restés célèbres tels que la demoiselle Bouguer de Montpellier qui vendait sa composition à Nîmes chez l'apothicaire David Planchut, le maître Boyer qui, muni d'un certificat du 25 août 1726 établi par les médecins nîmois vendait son remède à la foire de Beaucaire. François Cipriotty, opérateur né à Rome en 1716, bénéficiait d'un privilège royal et son produit fut longtemps vendu par sa veuve à Nîmes sous le nom *d'opiat fébrifuge...*

Avant de clore ce préambule historique, je ne résiste pas à vous donner la recette écrite au 18^{ème} siècle par un apothicaire nîmois pour *calmer les douleurs violentes et souvent insupportables que les hémorroïdes causent aux patients :*

« Prenez six poignées de linaire ou lin sauvage de celle

qu'on appelle linaire vulgaire jaune à grande fleur. Coupez les fort menu et les faites bouillir dans un litre d'huile d'olive pendant une demi-heure. Avec un demi-sétier¹ de vin blanc, couler la liqueur et en séparer le marc de cette plante. Remettre l'huile dans le même pot et y jeter deux onces de cloportes vifs, une douzaine d'escargots aussi vifs, une douzaine de vers de terre vifs et coupés menu. On ajoute à cette composition quatre jaunes d'œufs durcis et exactement délayés dans l'huile et enfin, une suffisante quantité de cire neuve pour donner une consistance d'onguent. On peut mêler dans cet onguent dix à douze grains de laudanum sur chaque once. On dissoudra le laudanum dans une demi-cuillerée d'eau simple.... »

Outre les plantes, les animaux et sels divers qui composent ces recettes, on utilisait de la mâchoire de brochet calcinée, de l'huile de crapaud, de la fiente de chèvre pulvérisée, des yeux d'écrevisse, du sirop de vipère, du venin de scorpion, de la peau de scolopendre recueillie au printemps... Le mieux était de n'être point malade ! C'est dans ce contexte d'incompétence généralisée et de querelles corporatistes qu'apparaît dans nos régions le fameux Chevalier de Chiariny, pharmacien privilégié du Roi et inventeur de l'élixir vermifuge dit *tropique universel*.

Les débuts de Pierre Constant Chiariny.

L'origine de la famille Chiariny reste à ce jour assez obscure. Dans la première moitié du 18^{ème} siècle, la mode est à l'Italie et de nombreuses personnalités artistiques, scientifiques ou politiques s'installent en France. Le commerce entre les deux pays est très intense et les marchands génois ou vénitiens introduisent de nouveaux produits : les orangers pour les jardins, avec les grands vases

¹ Sétier : mesure de capacité de l'Ancien Régime d'environ un demi-litre.

florentins qui sont copiés par les potiers d'Anduze, mais aussi les remèdes comme celui du romain Cipriotto.

Le patronyme Chiariny (*étymologiquement celui qui a le teint clair*) est fortement implanté dans la région de Gênes. Parmi les plus célèbres d'entre eux, une famille de banquistes (*de bateleurs*) fut connue en France dès 1580 comme danseurs de corde et marionnettistes. Au 18^{ème} siècle, ils sont représentés dans toute l'Europe et on les retrouve au Riding School en Angleterre, dans le cirque d'Astley et Franconi au boulevard du Temple à Paris, puis fondateurs de l'école de mime de Vienne, puis de Prague.

Notre pharmacien Chiariny était-il parent avec ceux de Gênes ou s'est-il servi de la mode italienne pour composer son personnage ? Pour le savoir, il eut fallu pousser les recherches jusqu'au pays transalpin, ce que je n'ai pas fait faute de temps. Mais les corrélations que l'on peut faire sont si nombreuses que l'hypothèse est vraisemblable.

Pierre-Constant Chiariny est né à Joinville-en-Champagne (Haute Marne) en 1752, fils de Jean-François Chiariny, maître chirurgien, et de Françoise Marie Catherine Delfranco dit Manelli. Nous ne savons rien de l'origine des parents sinon que le chirurgien est inventeur d'un remède qui fait des miracles et que sa femme est pourvue d'un sobriquet dont la consonance laisse préjuger d'un attachement quelconque à l'Italie. On sait seulement que le couple a eu au moins cinq enfants et qu'il était en déplacement constant. Trois des premiers garçons se sont établis en Angleterre. La petite dernière, Claudine Marianne est née à Nantes en 1769.

Nous retrouvons la famille en avril 1770 grâce au brevet qu'elle obtient de la cour du Roi, l'autorisant à commercialiser son élixir pour une durée de trois ans dans tout le royaume de France. Jean-François Chiariny se déplace sans problèmes apparents à travers la France avec femme et enfants. Il ne semble pas que le brevet royal ait été renouvelé mais la famille exploite toujours son élixir. Tant qu'il n'y a pas de plainte, ce commerce est toléré et comme la famille change de lieux constamment, elle ne fait pas d'ombre aux apothicaires locaux.

Ce fameux élixir est un composé assez simple : un mélange d'essence d'aspic (lavande sauvage), de menthe, de romarin,

additionné de potassium et de bromure, le tout dilué dans de l'alcool et de l'eau distillée, aromatisé de sucre candi pour le goût.

N'importe quel apothicaire aurait pu inventer ce produit puisque chacun de ses éléments est parfaitement connu. La recette est pourtant tenue secrète par la famille depuis près d'un siècle. Il est probable que les proportions et le mode de préparation soient plus complexes qu'il n'y paraît, mais l'évocation même du secret de la recette offre une protection commerciale, un moyen de dissuader les contrefaçons concurrentes. Un produit courant et aussi simple qu'une recette de cuisine n'aurait pas attiré les foules.

En avril 1776, la famille fait étape dans la ville de Nîmes. Sur la place de la cathédrale, Jean-François monte son théâtre et propose son élixir. Près de lui un musicien ambulant attire un grand public. Ce François Vidalenche est accompagné de sa fille Marianne et, si le père Chiariny regarde d'un mauvais œil ce concurrent bruyant, son fils Pierre Constant remarque aussitôt Marianne. La jeune fille a tout juste seize ans, elle est vive et alerte. Ce qui devait arriver arriva, comme dans les meilleurs romans.

Le 14 mai 1776, dans la paroisse de Saint Castor, Pierre-Constant épouse Marianne Vidalenche pour le meilleur et pour le pire. Le curé note dans l'acte que Pierre-Constant est *opérateur, depuis peu dans la ville et comme passant avec ses père et mère*. Ce commentaire est une façon élégante de dire que les Chiariny étaient nomades, sans domicile particulier. En tout autre cas le curé aurait noté *natif de..., résidant à.... originaire de...*

Les deux familles étant unies par les liens du mariage, il eut été stupide de ne pas les compléter par une union commerciale. Jean-François ayant constaté les qualités musicales de Vidalenche, lequel trouve dans la famille Chiariny un tréteau permanent fort intéressant. La troupe ainsi complétée peut reprendre sa route. On les perd pendant quelques années pendant lesquelles il ne semble pas y avoir eu d'événements particuliers.

En 1780, la mère Delfranche-Chiariny, las de ces déplacements continuels décide de se fixer à Nîmes. Elle s'installe dans la rue de l'Enclos Rey près des casernes avec ses filles Marianne et Claudine, et Jeanne Trorebas, la belle-mère de Marianne. A cette même époque, arrive à Nîmes un certain Laurent Cazaretti, dentiste de son état, qui

acquiert vite une bonne notoriété. Cet homme de trente ans, originaire de Gènes, opère avec succès sur la place de la Cathédrale, les jours de marchés.

Jean-François Chiariny, faisant souvent étape à Nîmes ne pouvait manquer de rencontrer ce Génois entreprenant et de fraterniser avec lui. Est-ce dans la maison de l'enclos Rey ou un jour de marché que Laurent rencontra Claudine la fille de l'apothicaire ambulante ? L'histoire ne nous le dit pas, mais le 22 octobre 1783, les deux amoureux se présentèrent à l'église Saint Charles pour se déclarer mari et femme. Laurent avait alors 32 ans et Claudine 16 ans et demi. Le contrat de mariage passé devant M^e Novy est signé dans la maison d'André Contigny avec pour témoin Louis Rossi, chirurgien dentiste résidant à Nîmes.

À partir de ce mariage, le destin de la famille est scellé. L'union entre les professions d'apothicaires, arracheurs de dents et saltimbanques est consommée et va durer plus d'un siècle. Qui de ces personnages a été le véritable metteur en scène du spectacle Chiariny ? L'inventeur de l'élixir, le dentiste génois, le musicien Vidalenche ? Après tout, peu importe puisque c'est sûrement une œuvre commune.

Quelques rares textes nous sont parvenus qui décrivent la troupe Chiariny. Le Marquis de La Fare écrit dans son livre de poèmes *Las Castagnadas (poésies languedociennes, éd. Veirun, Alès, 1851, p.94)* :

*Et sus aquo, mous bons Moussous
Joque que brandarès la testo
Et me couparès uno vèsto
Dé blagur et dé Chiariny
Quan vous dirai per me fini
Que Gardou qu'aves tan vis coure
S'engendro soulo aquelo touré...*

Traduction en Français :

*Et là, mes bons messieurs,
Vous branlerez la tête d'incrédulité,
Vous me taillerez une veste*

*De blagueur et de Chiariny
Quand je vous dirais à la fin,
Que le Gardon que vous avez tant vu courir,
S'engendre tout seul près de la tour.*

Cette citation laconique est heureusement accompagnée d'une note dans laquelle le Marquis explique au lecteur qui est le personnage cité comme blagueur invétéré :

« Charlatan de joyeuse et bienveillante mémoire, qui fut aimé, qui est encore regretté du populaire dans ces contrées qu'il exploita près de cinquante ans, beau-frère du célèbre empirique Casaretti, Chiariny devint son continuateur dans la recette d'un vermifuge dont le mérite ne fut point contesté et qui porte encore le nom d'élixir Chiariny. Tout son savoir consistait, à peu près, dans la fabrication de ce topique. Sa distribution eut une immense vogue, sous le consulat et dans les premières années de l'Empire.

C'était alors le beau temps de Chiariny. Il fallait le voir, monté sur une fort belle calèche, entouré de laquais de toutes couleurs, escorté de quinze, vingt, jusqu'à trente musiciens à cheval qui lui formaient une fanfare très bruyante. Leur livrée était extrêmement riche et ils en changeaient jusqu'à trois fois par jour. Il fallait le voir le dimanche, au sortir de la grand'messe, parader sur la place Saint-Jean d'Alès, étaler, faire chatoyer au soleil ses innombrables bijoux, tirer une montre à répétition pour la monter au coup de midi et la faire sonner une seconde, en tirer une seconde plus riche encore, puis une troisième enrichie de diamants, sur sa vaste tabatière d'or, une dernière enfin servant de chaton à une bague. Il fallait le voir dans sa coiffure oiseau royal, terminée par une bourse. Toutes choses qui allaient avec sa physionomie digne et de bonne humeur.

Il fallait l'entendre empiler, phrase par phrase, les hâbleries hyperboliques de son dictionnaire. Il était peu lettré, et malgré son grand usage de la parole en public, son éloquence se formulait en français fort équivoque parfois. Mais il était franc, si naïf dans l'emploi de l'hyperbole ! Il y avait tant de bonne foi dans son pathos empirique qu'on aurait juré qu'il croyait lui-même à tout ce qu'il disait.

Je n'oublierai jamais le regard circulaire et paternel qu'il promenait sur la foule avant de parler et qu'il accompagnait d'ordinaire de

l'introduction suivante : « Eh bien oui mes enfants, vous le revoyez encore une fois ce bon papa Chiariny ! Vous l'avez attendu longtemps n'est-ce pas ? Que voulez-vous ? Il a été appelé par le Roi de..., par le Prince de.... Ses bienfaits, comme ceux du soleil, doivent s'étendre sur tous. Mais il savait que vos enfants souffrent, qu'ils languissent, qu'ils se meurent. Et il a tout quitté pour vous les conserver. »

Un jour qu'il se trouvait en verve plus ascendante encore que de coutume, il avait étalé sur le devant de sa calèche ses mille flacons remplis de vers de toute espèce, et faisant le détail de leurs noms, de leur siège, des maladies particulières que chacun engendre, des sujets auxquels il les avaient, disait-il, enlevé lui-même, enfin, s'échauffant progressivement au feu de ses propres paroles, la figure resplendissante d'enthousiasme, il termina brusquement par cette péroraison vraiment naïve dans sa bouche et qui le peint tout entier d'un seul trait : « Non mes enfants, Dieu ne multiplie pas ses phénomènes. Il n'y a qu'un soleil, qu'un Napoléon et qu'un Chiariny !

Eh bien, personne ne riait autour de lui... »

Dans son livre, *Maladies, Médecine et Pharmacopée populaire d'hier*, Georges Paysan nous donne quelques détails supplémentaires :

« Les Chiariny qui habitaient Alès², furent bien connus dans notre région où ils fréquentèrent les routes depuis la fin du 18^{ème} siècle jusqu'au début de celui-ci. Habillés de magnifiques costumes de cour d'Ancien Régime, escortés par la fanfare bruyante des musiciens à cheval, ils se présentaient dans une calèche, entourés de deux laquais vêtus de riches livrées. Les chalands étaient attirés par leur faconde, leurs belles paroles, et ils extrayaient adroitement les dents cariées au son des instruments de cuivre qui couvraient les cris de douleurs des patients. Ils joignaient à leur état d'arracheurs de dents celui de vendeurs de remèdes. Un de leurs médicaments, l'élixir Chiariny, après avoir été fabriqué à Alès, puis à Nîmes est maintenant la propriété d'un laboratoire de Marseille. Vanté comme un désinfectant intestinal et un calmant du système nerveux, cet élixir est une teinture surtout composée d'extraits végétaux, toujours vendu en

² Erreur de G. Paysan, Chiariny était établi à Nîmes et non à Alès.

pharmacie, que l'on emploie contre les vers intestinaux et le nervosisme infantile.

C'est une arracheuse de dents qui termina la lignée. Cette Mme Chiariny fut présente régulièrement à toutes les foires d'Uzège et du Vivarais jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Elle n'avait plus pour seul équipage que deux ou trois enfants du pays qu'elle engageait en échange de quelques sous pour battre le tambour. Elle était servie par un boniment facile, une répartie vive et connaissait tous les trucs du métier. C'est ainsi qu'elle faisait prendre à chaque patient pour se rincer la bouche le contenu blanchâtre d'un flacon qu'il devait recracher dans un large plat d'étain. Elle cherchait alors activement des yeux, saisissait quelque chose et s'écriait en patois : Tiens le voilà le ver qui te rongerait la dent ! Chaque flacon contenait un grain de blé qui imitait le ver à la perfection. »

Enfin, Albin Mazon dans *Voyage fantaisiste et sérieux à travers l'Ardèche et la Haute Loire*, publié au Puy en 1894, nous apprend qu'ils rayonnaient jusque dans le Velay :

« C'était en 1830, ils firent l'admiration de tout le monde. On vit apparaître les charlatans Chiariny qui, malgré les chemins affreux, trouvaient le moyen de faire pénétrer jusque sur la place du temple à Buzet en Haute Loire leurs grandes voitures à deux chevaux qui leur servaient d'auberge. Ces honnêtes industriels qui exploitaient aussi le Gévaudan et le Velay, arrachaient les dents, montraient un squelette, des bocaux remplis de vers énormes ou autres produits morbides du corps humain. Ils ne voyageaient que pour soulager l'humanité souffrante. Nous n'avons pas besoin d'argent : voyez plutôt disaient-ils. Et ils étalaient des sacs ou des assiettes d'écus. Puis, en avant la musique ! Et en définitive, ils faisaient avec la vente de leurs fioles, de leurs onguents et de leurs compresses, d'assez bonnes recettes pour le temps, puisqu'ils étaient propriétaires d'immeubles à Nîmes. »

Ces textes sont fort intéressants pour l'ambiance et les souvenirs que la troupe laissait derrière elle. En revanche, les précisions historiques sur l'origine de la famille, ses lieux de résidence et de production sont plus que suspectes. L'historien Georges Paysan les a localisés à Alès, Nîmes puis Marseille et parle d'immeuble à Nîmes, ce qui n'est confirmé ni par les recensements de population, ni

par les hypothèques. Dans l'acte de succession après le décès de Pierre-Constant Chiariny, on ne trouve que quelques meubles, quelques effets et une petite somme d'argent qu'il laisse à sa femme.

Nous reprenons donc l'histoire de cette étonnante famille avec un peu plus de sérieux. Rappelons-nous que la profession d'apothicaire a été sérieusement réglementée par le Roi le 25 avril 1777. Logiquement, la vente de remèdes secrets sur les places publiques était soumise à une autorisation de la faculté de médecine et du Grand Prévôt de France. Le brevet de Pierre-Constant qui n'a pas été renouvelé depuis 1773 n'a donc aucune valeur juridique et c'est en pleine illégalité que la famille exerce sa profession, jouant sur une recommandation tacite que rien ne prouve. Cette situation oblige les Chiariny à une prudence extrême et à une grande mobilité, ce qui ne fait pas notre affaire. La discrétion et le mouvement sont les pires ennemis de l'historien ! Heureusement, la famille commit une erreur tactique en 1787, ce qui nous permettra de la retrouver...

L'affaire du Prince de Conty.

Pierre-Constant Chiariny, vendeur de l'élixir, dit topique universel, sillonne la France accompagné de son beau-frère le dentiste Cazaretti et de ses musiciens, bateleurs, danseurs de cordes. Nous avons vu qu'il exerce ce commerce dans l'illégalité complète puisque le brevet de son élixir n'a pas été renouvelé. Mais Pierre-Constant est un homme foncièrement honnête. Son produit est efficace et de grands personnages y ont eu recours, lui laissant des lettres de remerciements et le témoignage de leur guérison.

Pierre-Constant multiplie les démarches pour obtenir un nouveau brevet royal mais les circonstances sont moins favorables qu'en 1770. La cour de Louis XVI est très occupée par l'affaire du collier de Marie-Antoinette, par la guerre d'indépendance des

Américains et par la réforme bancaire du ministre Calonne qui a annoncé un déficit de 80 millions. Le petit apothicaire n'intéresse personne.

En 1786, Pierre Constant rencontre à Paris un certain Perrin qui est gouverneur du dortoir³ Saint-Charles de Bicêtre. Cet homme se fait fort d'approcher monsieur Vicq d'Azir⁴, le secrétaire perpétuel de l'Académie qui serait en mesure d'octroyer à Pierre-Constant le fameux brevet royal. Bien entendu, cette démarche a un prix et Perrin empoche 600 livres. Les mois passent et Chiariny ne voit rien venir. Perrin assure que les choses sont quasiment faites, qu'il a versé 66 livres au secrétaire et au domestique de Vicq d'Azir, 414 livres au sieur Martin, un autre intermédiaire influent, et que l'on peut considérer le brevet accordé.

Fort de cette garantie, Pierre Constant anticipe et fait imprimer un prospectus l'annonçant comme privilégié du roi. Pour faire bonne mesure, il cite le Prince de Conty, ce qui va déclencher une procédure judiciaire hors de proportion avec l'importance du remède et de son représentant. On trouve un exemplaire de cette publicité dans les archives judiciaires de Montpellier. C'est un long texte de deux pages qui vaut son pesant d'or :

PAR PRIVILÈGE EXCLUSIF

Remède spiritueux, dit d'essence végétale.

Ce remède est autorisé par le gouvernement, approuvé par le chef de la Société Royale de Médecine, par l'Académie des Sciences et finalement, Sa Majesté Louis XVI en a pensionné le possesseur, SAS le Prince de Conty en avait déjà fait de même.

Accipe divinos monitus artemque, medendi, qua mens sanato sana viget.

Cette citation latine mise en exergue n'est pas du pur Cicéron mais elle fait sérieux. On peut la traduire ainsi : *Reçois les conseils divins et l'art de soigner grâce auquel l'esprit sain est vigoureux dans*

³ On appelait dortoirs les espaces hospitaliers où l'on recevait les indigents.

⁴ Félix Vicq D'Azir, célèbre médecin né en 1748 à Valognes (Manche), mort en 1794 à Paris. Il devint successivement membre de l'Académie des Sciences (1774), de l'Académie Française (1788), premier médecin de la Reine et premier médecin consultant du Roi (1789). Ses œuvres ont été publiées en 1805, 6 vol. in-8°.

un corps guéri. Chiariny poursuit par un texte plein d'emphase dont voici l'essentiel :

Les matières qui composent ce remède, qui a mérité le suffrage universel, n'est qu'un assemblage bénin de différentes plantes, fleurs, capsules, feuilles, arbustes, etc. Les sauvages et les animaux ont-ils besoin d'autres remèdes que de simples végétaux pour se guérir de mille maux ? Ces hommes qui ignorent la composition des drogues galéniques et chimiques en vivent-ils moins longtemps par le recours de leurs remèdes simples ? Celui-ci, par la multitude des guérisons qu'il a procuré dans tous les climats et à tout âge étonne les gens de l'art par cet axiome ; in quacumque civitatem interveritis curate infirmos, et les contraint à prêter hommage à la vérité.

Les attestations dont nous sommes porteurs sont plus que suffisantes pour nous mettre à l'abri des critiques. Mais comment se peut-il ? Si l'art de conserver la santé aux hommes, aussi ancien que leurs infirmités, a éprouvé et éprouve tant de vicissitudes, les conjectures se sont mutuellement multipliées et détruites, et les plus habiles praticiens ont été souvent forcés de soumettre leurs lumières à l'usage, et même à introduire des nouveautés, quoiqu'en effet cela soit s'exposer à devenir le jouet de ceux qui sont esclaves de l'habitude, ou qui, honteux de couler leur vie dans des idées fausses, tâchent d'obscurcir des vérités qu'ils n'ont pu découvrir. Mais nous ne cherchons pas leurs suffrages. On réclame celui des hommes excellents, dont la droiture et l'équité égalent leurs lumières, sachant respecter la vérité partout où ils la rencontrent.

En attendant, n'avouerez-vous pas, messieurs, qu'il n'y a point de plus véritable mal que la douleur ; mais qu'il n'y a point aussi de bien plus solide que la santé ? C'est une harmonie des éléments, des humeurs et des différentes parties de la machine animale, c'est une image de la paix, c'est un avant goût de la félicité, et pour le dire en un mot avant le savant Hippocrate, c'est un bien qui comprend tous les autres biens du corps. Mais si on peut juger d'une chose par son contraire, il faut bien avouer que la douleur est quelque chose de bien désagréable, les autres maux, n'étant que dans l'imagination, sont plus supportables. Il ne faut qu'une vertu commune, qu'une générosité naturelle pour s'en consoler ou pour s'en garantir...

La longueur du texte, son emphase et ses redondances font

penser à un discours oral recopié tel quel par un scribe. On imagine bien Pierre-Constant, juché sur sa roulotte et coiffé de son immense chapeau emplumé, citer tous les grands personnages qu'il aurait soigné et tous les climats qu'il aurait supporté pour vendre ses remèdes. On le voit lancer à la face du petit peuple, ébahi par tant de culture, des axiomes latins qu'il était sans doute seul à comprendre. La suite du discours est plus pratique et concerne les instructions pour un bon usage de l'élixir. Il est propre à réunir les plaies et blessures les plus profondes. Il est bon pour les brûlures, guérit les bourdonnements d'oreilles et la surdité. Pour les maux de tête, vapeurs, vertiges et airs infects, il faut en respirer quelques gouttes. Il soulage la sciatique et les nerfs affaiblis. Il est bon pour les contusions *au point que les plus grands seigneurs de la Cour en sont toujours munis, même dans leurs voyages et chasses royales*. Pour ceux qui pourraient douter qu'un seul médicament soigne tant de maux, Chiariny explique que *ce spécifique étant susceptible de différentes modifications ou augmentations, suivant les différents cas, les personnes qui craindront d'être trompées dans leur attente s'adresseront à Perpignan où sont logés ceux qui le distribuent. On est visibles depuis sept heures jusqu'à midi, de deux heures à six et de huit jusqu'à dix heure du soir*.

Cette description fait bien entendu penser à une panacée capable de soigner tous les maux, de l'acné à l'entorse et toutes les personnes, du Roi au plus humble berger. Au-delà du strict discours commercial, on apprend dans cette publicité quelques détails sur l'entreprise Chiariny. En plusieurs points, Chiariny a implanté des succursales et pratique la vente sur place et à domicile. Il y avait bien des dépositaires de la marque à Perpignan, Marseille, Aix-en-Provence, Chambéry, Saint-Rémy-de-Provence..., c'est du moins celles dont on a pu retrouver trace dans les diverses Archives départementales.

Les dépositaires n'étaient pas considérés comme pharmaciens, herboristes ou droguistes et dans les patentes, la mention *revenderie* était toujours citée. Cette catégorie concernait donc aussi bien des vendeurs de dentelles que de cartes à jouer ou de ferblanterie. Les actes de naissance des enfants Chiariny se répartissent dans tout l'hexagone et indiquent que les naissances ont eu lieu dans des auberges ou à l'adresse d'une *revenderie* ce qui prouve que Chiariny

visitait souvent ses revendeurs.

Le prospectus se termine par une description plus spécifique de l'élixir Chiariny *propre à purifier le sang, arrêter les coliques et évacuer les vers intestinaux* qui provoquent quantités de maux désagréables⁵. Le remède était proposé en sirop ou en pastille à diluer dans un quart de vin pur, dans du bouillon ou du thé chaud. La dose doit être divisée de moitié, du tiers ou du quart selon l'âge pour les enfants. Dans l'exemplaire du tract que nous avons retrouvé, le texte n'est pas complet car on y trouve à la fin un *premièrement* mais pas le *deuxièmement*...

Nous ne savons pas qui a averti le Prince de Conty⁶ de cette usurpation de titre. Sans doute un apothicaire ayant pris ombrage de cette concurrence qu'il pouvait juger déloyale. Mais le Prince se fâcha et lança une enquête contre le sieur Chariny. Un avis de recherche fut envoyé à tous les subdélégués de province, sur tout le territoire du Royaume. C'est ainsi que nous avons retrouvé l'avis dans les archives du Vigan. Pour les autorités locales, l'affaire n'était pas si simple qu'on pourrait le croire. La demande était pressante et placée sous le sceau du secret comme si l'on recherchait un espion d'envergure internationale ! En outre, les descriptions de l'individu étaient vagues, souvent contradictoires. Il faut dire que l'homme en question, le dit Chiariny, aimait se déguiser, portant vêtements de cour, amples robes de mages ou culottes serrées de danseur de corde selon les moments. La troupe qui l'accompagnait présentait un spectacle tel que les yeux éblouis en gardaient tous des souvenirs fort différents. Du coup, les autorités locales découvrirent des faux Chiariny un peu partout, en même temps, mais à des lieues de distances, souvent sous des noms fantaisistes.

Au début de novembre 1787, le subdélégué de Mende annonçait qu'un certain Guilbert vendait un élixir. Le subdélégué

⁵ *Les vers intestinaux (oxyure, taenia, échinococcus, ascaris...) étaient fréquents au 19^{ème} siècle mais mal connus, sans compréhension de leur transmission et de leurs effets. Les notions d'hygiène de l'époque ne permettaient aucune prévention et les conséquences de ces vers pouvaient souvent être létales.*

⁶ *Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, né le 1^{er} septembre 1734, mort à Barcelone en 1814, connu sous le nom de Comte de la Marche. Emigré à la révolution, il entre en France en 1790, puis s'exile en Espagne.*

Blanquet, de Montpellier, répondit aussitôt à son collègue de Mende : « ...l'étranger appelé Guilbert et qui distribue son élixir à Mende pourrait bien être le chevalier Giariny. Je vous envoie la lettre de M. Vicq d'Azir et une affiche imprimée pour que vous sachiez si ce Guilbert est celui dont il s'agit... »

La réponse de Mende arrive quelques jours plus tard : « L'étranger séjourne dans une auberge de la ville depuis près de deux mois. Il se présente comme peintre et guérisseur mais n'exerce pas ces deux talents avec autant d'assiduité. Il n'a peint que le portrait de la fille de l'auberge et s'est refusé à exécuter d'autres œuvres. En revanche, il passe son temps à proposer son élixir. (...) Il a promis de guérir une demoiselle de condition qui était dans le dernier degré de phtisie⁷ et qui mourut une quinzaine de jours après. Il voulait lui faire avaler chaque jour un gobelet d'eau dans lequel il avait mêlé quelques gouttes d'un élixir. Il soigne actuellement un enfant pour un bras estropié et deux adultes atteints de la vérole. Il a huit associés à Nîmes d'où il fait venir ses fioles qu'il vend 12 livres.

Cet homme paraît âgé de 53 à 58 ans, haut de 5 pieds 5 pouces, le visage ovale, les yeux enfoncés, le nez épaté, la peau tannée, à demi chauve surtout au-dessus du front et a sur le derrière de la tête très peu de cheveux liés en court catogan...»

Visiblement, l'homme n'était pas le bon, mais le 25 novembre, les autorités de Narbonne signalaient le passage d'un empirique étranger venant de Béziers et qui a séjourné une quinzaine de jours dans la ville. La même semaine, Chiariny aurait été vu sur la place de Bagnols accompagné de deux domestiques à cheval sonnante de la trompette... Toutes ces déclarations ne menaient à rien et montraient simplement que les vendeurs d'élixir étaient nombreux et qu'il était impossible d'identifier avec certitude celui qui se déclarait pensionné du Prince de Conty. Un suspect a bien été interrogé à Narbonne mais il a pu prouver qu'il se nommait Bernard Chiuppani de Bassano et qu'il était chirurgien de la République de Venise.

Arrive enfin un renseignement précis le 12 septembre, en provenance de Nîmes : les Consuls ont signé un passeport au nom de Pierre-Constant Chiariny, un opérateur se rendant à Lyon. Des missives sont aussitôt envoyées dans la Drôme, l'Ardèche, le Rhône et

⁷ Phtisie : ancien nom de la tuberculose.

l'Isère. Le 22 novembre, une missive arrive d'Aubenas signalant la présence d'un apothicaire et danseur de corde qui distribue les fameuses affiches imprimées. Depuis le mercredi 19 novembre, la famille Chiariny se produit sur la place du marché. Elle semble exercer dans la plus totale tranquillité et ignorer l'agitation qu'elle a suscitée dans les administrations judiciaires de toutes les provinces.

Sitôt les instructions reçues par courrier spécial depuis Montpellier, les Consuls d'Aubenas envoient un peloton de gens d'armes pour arrêter le dangereux individu. L'affaire n'est pas simple car la famille Chiariny est très connue dans la ville pour y avoir déjà fait plusieurs passages. Pierre-Constant est apprécié de la population qui se réjouit autant de sa prestation acrobatique que de son remède miracle. Elle se régale de la musique endiablée de son compagnon Vidalenche et se laisse arracher les dents gâtées en toute confiance par le dentiste italien Cazaretti.

Les hommes du peloton auraient préféré attendre la tombée de la nuit pour investir l'auberge Malignon où loge la famille mais l'affaire était, paraît-il, urgente. C'est en plein marché que les Consuls les ont envoyés arrêter l'homme que le Royaume entier recherche. Bien qu'ils soient compatissants pour avoir eux-mêmes eu recours au bon docteur Chiariny, l'intervention des gens d'armes frise l'émeute populaire. L'un réclame la bouteille d'élixir qu'il espérait, l'autre veut témoigner de la guérison qu'il a connue la saison dernière. Les badauds qui n'ont pas encore vu le spectacle hurlent à l'injustice et à l'arbitraire des Consuls. C'est sous les huées que le peloton emmène le prévenu vers la prison de la ville. On raconte que Pierre-Constant se retira, encadré de son escorte, avec autant de dignité que s'il avait lui-même commandé cette garde rapprochée !

La prison de Villeneuve-de-Berg.

Pierre-Constant a été arrêté à Aubenas le samedi 29 septembre 1787 et conduit dans les prisons de la ville. Cette arrestation a fait grand bruit car le sieur Chiariny était connu et respecté. Il faisait crédit aux pauvres et soignait même quelques indigents gratuitement. Il se plaisait à dire qu'il vendait son élixir pour nourrir sa famille et sa troupe, non pour s'enrichir. Et contrairement aux habitués charlatans qui se présentaient sur les marchés, Chiariny ne faisait jamais de promesses qu'il n'était pas sûr de tenir, et son remède, de notoriété publique, était réellement efficace. Aubenas était une bourgade bien vivante avec ses 2 800 habitants, mais les distractions étaient rares. La troupe présentait des danseurs, des équilibristes sur cordes, des musiciens à cheval, et en prime, la verve et l'humour de l'apothicaire. C'est donc avec beaucoup d'émotion que les habitants commentaient cette arrestation considérée par tous comme intolérable.

Ce 29 novembre donc, le subdélégué du Bas Vivarais, Claude Louis Blachère, interrogea le prévenu. Il avait réuni un petit conseil dans sa maison d'Aubenas et Jean-Joseph Dupuy, le secrétaire des Consuls servait de greffier. Pierre-Constant se déclara baladin et danseur de corde, déclara avoir 33 ans et être accompagné de sa mère, son épouse et quatre de ses enfants. Il nia formellement avoir usurpé la qualité de Chevalier, expliquant que c'était juste un surnom que les gens lui avaient donné à cause de sa tenue vestimentaire et de ses talents de cavalier.

Le subdélégué fit alors lecture de l'ordre royal donné à Versailles le 9 novembre et de la plainte déposée par le Prince de Conty. Chiariny reconnut la teneur du prospectus mais affirma que c'était en toute bonne foi qu'il l'avait fait rédiger. S'il n'a pas été approuvé par l'Académie des Sciences, il pensait que c'était une chose acquise. Il exhiba une lettre arrivée de Paris en date du 21 septembre et signée du Sieur Martin. Il expliqua calmement que ce dernier

détenait la somme de 414 livres de la part de Perrin pour obtenir le privilège royal et qu'il avait assuré que l'affaire était entendue. Pierre-Constant reconnaît avoir anticipé le résultat de ces démarches mais n'avoir jamais voulu faire un faux. Il reconnaît n'avoir aucune pension de M. de Conty ni de feu son père. Mais le sieur Cazaretti, son beau-frère, avec qui il était associé, avait travaillé avec le sieur Blanchet, lequel avait dit avoir un privilège du Prince. Et c'est sur la foi de ce rapport qu'il avait fait imprimer son prospectus en la même forme que celui de Blanchet. Sur ce point, la position de Pierre-Constant était plus ambiguë. Il savait bien qu'il n'était pas pensionné par sa majesté Louis XVI ni par le Prince de Conty. Le brevet royal de 1770 autorisait la vente du produit mais n'incluait pas de pension et ne concernait nullement le Prince.

Pierre-Constant aurait donc mis cette formule en exergue de son prospectus uniquement en imitation d'un modèle présenté par le sieur Blanchet, l'associé de son beau-frère. La ficelle était un peu grosse car notre baladin n'était pas illettré. S'il avait bien lu le texte qu'il avait fait imprimer, il se serait rendu compte qu'il s'agissait d'un mensonge et d'une usurpation de titre. Le subdélégué comprenait bien la situation du prévenu mais il retint l'abus de confiance et le bien fondé de la plainte du Prince de Conty.

Pierre-Constant, en bon camelot et comédien, joua le naïf et le pauvre baladin abusé. En revanche, quand il fut interrogé sur son élixir, il retrouva toute sa superbe et noya le subdélégué d'une foule de certificats, de recommandations, de témoignages de grands personnages. Il déclara avec précision tous ses déplacements récents, à Gap, Chambéry, Perpignan, Marseille... Nous dirions aujourd'hui qu'il s'était constitué un *press-book* impressionnant et possédait un service de *lobbying* remarquable ! Dès le lendemain matin, la dame Marianne Vidalenche se présenta devant le subdélégué avec tous les papiers prouvant la bonne foi de l'accusé :

- Le brevet du 2 avril 1770 enregistré au greffe de la prévôté de l'hôtel du Roi,

- La permission de vendre signée du doyen de l'université de Perpignan du 11 novembre 1778,
- Un certificat du châtelain de Bourg de Lans en Dauphiné du 20 mai 1786,
- Une permission de vente du duc de Clermont Tonnerre, commandant des armées du Dauphiné du 1^{er} juillet 1786,
- De nombreux certificats de médecins, chirurgiens et consuls de Nîmes, Joyeuses, Gap, Prades, Rieux, Narbonne, Lyon, et même des consuls d'Aubenas !...

La vérification de toutes ces pièces, l'audition des témoins, les délais de transmission des correspondances entre Aubenas et Montpellier, tout cela prenait du temps⁸ et le sieur Blachère ne pouvait juger cette affaire d'état à la légère. On envoya donc le prévenu à la prison de la sénéchaussée, à Villeneuve de Berg, le 30 novembre. Pierre Constant aurait pu croupir dans les geôles de la sénéchaussée pendant longtemps sans la diligence du subdélégué. Ebranlé dans ses convictions par l'attitude du baladin et surtout par la formidable pression qu'il subissait depuis le début de la part de la population, envahi de courriers de soutien au prisonnier émanant de personnages connus, respectés et influents, il prit sa plus belle plume pour adresser une missive en date du 1^{er} décembre au baron de Breteuil, l'intendant de la maison royale⁹ :

« Monseigneur,

Au moment que je reçus celle que votre grandeur me fit l'honneur de m'écrire le 26 novembre dernier et qui me parut le 29 au soir au sujet du chevalier de Chiariny, je m'empressai d'exécuter les ordres du Roi et les vôtres et mandais venir cet homme par le brigadier de maréchaussée de cette ville qui se rendit tout de suite. Et l'ayant interrogé conformément à la lettre de M. Vicq d'Azir et reçu

⁸ En revanche, les bons cavaliers de la troupe pouvaient faire en une journée les 100 km entre Aubenas et Nîmes, et revenir le lendemain avec des lettres réclamant la libération du prévenu.

⁹ Louis-Auguste Le-Tonnelier, Baron de Breteuil, diplomate, est attaché à la maison du Roi à Versailles à partir de 1787. Il a prit des mesures restées célèbres pour adoucir le sort des prisonniers et pour favoriser les associations philanthropiques.

ses réponses comme vous le verrez par le procès verbal que je joins ici et sa contravention se trouvant constatée, j'ordonnai audit brigadier de l'arrêter et de le conduire aux prisons royales de Villeneuve de Berg comme les plus prochaines après lui avoir tendu l'ordre du Roi. Ce qui a été fait ainsi qu'il résulte du certificat et écrou de Baume, le concierge, en date du 30 novembre. Je joins également tout comme copie d'une lettre que je crus devoir écrire audit concierge qu'on dit être très dur et brutal. Sur ce que le brigadier me rapporta qu'il avait voulu le confondre parmi quelques scélérats qui sont détenus dans lesdites prisons, le brigadier ayant laissé des ordres au concierge j'ai cru devoir procéder aux interrogatoires. Si votre grandeur le trouve à propos, je le lui renverrai.

Vous voudrez bien, Monseigneur, que je vous entretienne quelques moments sur le compte de ce misérable et de sa famille croyant que mon devoir et la charité m'y oblige.

Ce Chiariny me paraît être un homme de la plus grande bonhomie qui a été accablé de cette arrestation, surtout à cause de sa mère, de sa femme et de ses quatre enfants qui n'ont aucune sorte de ressource pour vivre et qu'il charrie avec lui et qui excite les regrets de tous nos habitants. Il y a lieu de croire que ce malheureux a été dupé à Paris car il est porteur d'une lettre qu'il me fit voir lors des interrogatoires qu'un certain Martin est porteur de la somme de 444 livres pour lui obtenir un privilège. Laquelle somme et même plus grande était ci-devant entre les mains d'un nommé Périn qui a gardé le reste pour quelques frais qu'il dit avoir fait depuis sa détention. On m'a fait voir une patente de Monsieur le duc de Clermont Tonnerre qui lui permet d'exercer, dans la province du Dauphiné, son état d'opérateur et de danseur de corde. On m'a exhibé plusieurs certificats qui n'en disaient que du bien. Dans cette ville ils se sont tous bien conduits et avec la plus grande décence. Je puis ajouter qu'ils ont débité leur élixir avec beaucoup de succès dans cette contrée, qu'ils y sont fort regrettés et qu'enfin ils amusent le public, surtout le bas peuple ce qui n'est pas indifférent dans la détresse où

ils se trouvent par le manque de la récolte des cocons qui fait presque toute son existence.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, votre.... »

Il est étonnant de voir la sollicitude du subdélégué qui prit la précaution d'éviter à Pierre Constant les interrogatoires réputés musclés du concierge des prisons royales. Une recherche dans les Archives départementales de Privat confirme la réputation de cruauté du concierge. Qu'a pu raconter Pierre-Constant pour attendrir à ce point le subdélégué alors qu'il était à l'évidence en infraction ? La seule explication est sans doute la pression exercée par la population et quelques notables. Plus étonnant encore, le baron de Breteuil, l'intendant de la maison royale, a repris à son compte la sollicitude de Blachère et a obtenu la libération de Chiariny. J'ai retrouvé une lettre du baron, écrite de Versailles à l'intendant du Languedoc, en date du 16 décembre 1787 :

« Monsieur, j'ai vu par l'interrogatoire que votre subdélégué à Aubenais a fait subir audit Chiariny qu'il méritait à tous égards d'être puni pour s'être permis d'annoncer faussement dans un imprimé que son remède était autorisé par le gouvernement, qu'il avait l'approbation de la Société Royale de médecine et de l'Académie des Sciences et qu'il était pensionné du Roi et de M. le Prince de Conty. Mais je crois que ce particulier est assez puni et je vous envoie un ordre de sa majesté pour le faire sortir de prison. Vous voudrez bien au moment où sa liberté lui sera rendue lui faire faire une forte réprimande et lui enjoindre de ne plus récidiver en le faisant néanmoins prévenir que s'il entend continuer la vente de son remède il faut avant tout qu'il se soumette à l'examen de la société royale de médecine et qu'il obtienne un brevet du roi qui lui permette la distribution...

Le 19 décembre, Pierre Constant quitte donc la prison de Villeneuve et son cruel concierge et reprend sa route vers Montpellier. Le sieur Blachère écrit à l'Intendant du Languedoc une lettre dans laquelle il explique la situation difficile de la troupe. Chiariny a dû

cesser son travail, renvoyer la plupart des membres de sa troupe. « *S'il obtenait le privilège de la distribution de ses remèdes, la patente qu'il pourra exhiber au public ferait valoir son débit...* » Il ajoute que l'homme s'est bien comporté dans tous les endroits où il est passé, que les consuls d'Alès ont fait approuver ses remèdes par tous les médecins et chirurgiens de la ville que les médecins d'Aubenas ont également attesté des succès de son élixir végétal. Il se dit touché de compassion pour cette famille et qu'il serait honoré de permettre au sieur Chiariny l'obtention d'un brevet.

Le plus étonnant c'est que cette démarche a été fructueuse, ce qui pose quelques problèmes historiques. Comment le Chevalier Chiariny est-il arrivé à obtenir des protections de cette importance en se présentant comme baladin, saltimbanque et accessoirement apothicaire ambulante ? Qu'un intendant de la maison royale s'attache personnellement à la défense d'un personnage de si basse condition, et encore pire, qu'il s'immisce dans une affaire concernant la prestigieuse Académie des Sciences, est tout à fait étonnant dans le contexte de l'Ancien Régime. De fait, le 31 janvier 1788, le baron de Breteuil écrit depuis Versailles à l'intendant du Languedoc qu'il a « *transmis toutes les pièces à M. Vicq d'Azir. Quand il m'aura instruit du rapport du commissaire qui sera nommé par la Société de médecine, j'aurai soin de vous en faire part...* » Il est vraisemblable que le Chevalier Chiariny ait sauvé quelques personnages de belle condition, atteints gravement de vers. Ces bestioles ne s'attaquent pas qu'aux roturiers !

En attendant, Pierre-Constant et sa troupe se retrouvent dans une position délicate et voient leurs maigres économies fondre. Les 600 livres qu'il a investies sont définitivement perdues, les affiches imprimées ne sont même plus bonnes à emballer les pastilles vermifuges et, les Vidalenche, Casaretti et consorts se sont prudemment éloignés de leur associé. Pendant les trois semaines de prison, Chiariny a dû payer ses repas (le concierge ne perdait pas une occasion de compléter sa solde) et payer en même temps l'aubergiste Malignon qui logeait toute la famille.

C'est sans doute de cette période que date l'idée d'ouvrir des succursales stables dans divers centres urbains importants et d'éviter ainsi le désagrément d'être sans cesse obligé de justifier de sa bonne foi et de ses qualités d'apothicaire.

Pierre Constant et le Préfet du Gard.

La Révolution oblige Pierre Constant à quelques prudences de langage et à une modification de ses habitudes vestimentaires. Toutes références à l'Ancien Régime sont vite comprises comme le témoignage d'un esprit contre-révolutionnaire. En revanche la grande pagaille propre aux périodes transitoires va lui permettre d'exercer à nouveau son commerce en toute tranquillité, au moins durant un certain temps. En effet, la fièvre législative reprend vite le dessus et toutes les professions médicales vont être réglementées. Il est temps pour Pierre-Constant de se prévaloir d'une compétence qu'il a acquise depuis son enfance auprès de son chirurgien de père et par vingt années de pratiques quotidiennes sur les routes de France.

Le 27 mars 1792, Pierre-Clément Chiariny obtient un diplôme de pharmacien et herboriste en bonne et due forme, délivré par les autorités de Valence. Comment a-t-il obtenu cet authentique témoignage de compétence, nous l'ignorons. Il n'existe dans les archives de la Drôme aucun document attestant d'un quelconque examen ou contrôle de compétence professionnelle sur cette époque et encore moins mention dans les enregistrements professionnels d'un pharmacien Chiariny. Pourtant nous pouvons être sûrs qu'il a obtenu ce césame puisqu'il l'a présenté à plusieurs reprises aux autorités du Gard qui l'ont à chaque fois reconnu valable. S'il s'était agi d'un faux, un simple courrier à Valence aurait soulevé le lièvre. On peut donc

considérer que Chiariny a réellement été reconnu comme pharmacien. Reste à savoir s'il a soudoyé un fonctionnaire peu scrupuleux, s'il a convaincu un jury grâce à ses multiples recommandations, s'il a démontré des compétences suffisantes devant la commission de santé de Valence... L'absence de documents laisse le choix entre ces trois possibilités.

Toutefois, la corruption de fonctionnaire colle mal avec le personnage, et la démonstration de ses compétences devant une commission de médecins, chirurgiens et pharmaciens, paraît douteuse. Tous les témoignages s'accordent à dire que Pierre-Constant avait un très fort accent, qu'il faisait des fautes de français et ignorait le latin. Il est donc plus vraisemblable que, dans la pagaille administrative post-révolutionnaire, Chiariny ait convaincu les fonctionnaires chargés de recenser les différentes professions et de les mettre aux nouvelles normes. En toute bonne foi les dits fonctionnaires ont dû juger avoir affaire à un authentique pharmacien, d'ailleurs muni (si l'on permet l'anachronisme) d'un épais *press-book* et d'un *lobby* des plus conséquent.

Tout était donc pour le mieux et la maison Chiariny, munie des autorisations permettant la fabrication et la vente de remèdes, pouvait reprendre son activité. Pour la deuxième fois cependant, Pierre-Constant manqua de prudence. Comme dans le cas d'Aubenas, il prit le risque de jouer au chat et à la souris avec le Préfet. Tout commence par une dénonciation et plusieurs plaintes déposées auprès du Comité de santé et de salubrité du Gard qui finit par s'interroger sur la validité de ce saltimbanque. Entre le voyageur de commerce et le vagabond danseur de corde, la nuance est vite gommée par les notables de Nîmes qui ont pignon sur rue depuis des générations. On se méfie de cet apothicaire ambulant, venu d'ailleurs et dont les titres étaient invérifiables. Sous la pression des professionnels nîmois, le Comité de santé de Nîmes envoie au préfet une pétition enflammée dont voici le texte ;

«Une réunion de citoyens destinée à écarter du peuple les fléaux qui semblent le menacer successivement, remplirait bien mal

ses honorables fonctions si, au moment où le piège le plus adroit est offert à la crédulité, au moment où la classe la moins éclairée des citoyens est victime de l'ignorance éhontée, elle ne dénonçait pas à l'autorité publique les maux nés du pouvoir qu'exerce sur la confiance aveugle l'audace unie à l'imposture.

Par la plus dangereuse des propensions, le peuple aime à être trompé. La facilité qu'il a de croire aux hardis propos des charlatans le rend toujours la dupe de ces hommes avides et méprisables qui, du haut de leurs tréteaux, distribuent le poison et la mort.

Un pareil abus proscrit par les lois, signalé dans tous les temps par les amis de l'humanité, est véritablement criminel puisqu'il établit une sorte d'exaction envers le peuple. L'amour du merveilleux, produit en lui un véritable enthousiasme. Les promesses l'allèchent, un faste insultant l'éblouit, des ressorts cachés le meuvent : déjà sa bourse se vide, bientôt sa santé se perd... Combien de fois ne s'est-il pas ainsi creusé son tombeau ? Et l'on ne réclamerait point contre cette espèce humiliante de malfaiteurs ?...

L'institut de santé et de salubrité, trop pénétré de ses devoirs, ne peut ni ne doit se taire. Il signalera toujours les ennemis de l'humanité et se montrera digne d'être la sauvegarde de ses citoyens. A ces causes, il dénonce au préfet du Gard le nommé Chiariny, soit disant pharmacien, domicilié à Toulouse, vagabond par principes, charlatan de profession qui, précédé par des fanfares, distribue journellement des remèdes sur les places et au milieu des carrefours, qui n'a d'autre titre que l'impunité pour la vente de ses drogues et qui se trouve par ce fait dans la classe de ces hommes que les lois punissent et rejettent du sein des campagnes et des cités.

Qu'il soit donc fait dans les 24 heures au nommé Chiariny inhibition très expresse de se rendre sur les places et dans les carrefours, de vendre publiquement ou distribuer des drogues simples ou composées et de s'arroger le titre d'officier de santé sous peine de réparations pécuniaires, confiscation de ses chevaux, voitures et au bénéfice des hospices et plus amples punitions si besoin est.

Au nom de l'Institut de santé et de salubrité, Beaumès, secrétaire perpétuel.

Le préfet, Jean-Baptiste Dubois, a donc mené une enquête pour déterminer si cet étrange personnage était un danger ou un bienfait pour le peuple. Mais cet insaisissable voyageur se déplace plus vite que le courrier administratif. Quand un signalement sérieux arrive, la troupe est déjà partie depuis plusieurs jours sans laisser la moindre indication sur le lieu de sa prochaine étape. L'affaire traîne donc en longueur. En fait, nul ne sait exactement qui est ce chevalier Chiariny, aussi bien sur le plan médical que politique. Son remède à base de plantes semble satisfaire les patients et personne n'est jamais venu se plaindre d'avoir été abusé et encore moins d'avoir été mis en danger physique pour l'absorption du breuvage. Si la troupe se plaît à s'habiller en princes et valets de l'Ancien Régime, nul ne peut déterminer s'il s'agit d'une position politique réactionnaire ou d'une dérision théâtrale.

Pierre-Constant Chiariny est installé à Nîmes, au numéro 3 de l'Enclos Rey. Cette rue allant du boulevard Petit Cours à la rue de la Garrigue, n'est ni très longue ni très huppée, mais elle a mauvaise réputation auprès des autorités, étant un repaire de monarchistes. Non loin de là, les républicains occupent la rue de la Faïence. Le 20 août 1830, une échauffourée entre les deux quartiers s'est soldée par quinze morts !

Le préfet Dubois s'inquiète autant de l'exercice illégal de la médecine que des opinions politiques du prévenu. Habiter dans un fief monarchique n'est pas bon signe. En réalité, si Chiariny s'est installé là, c'était en raison de la modicité du loyer et surtout de la présence de la famille Paviola qui, depuis des lustres, fabrique des onguents prétendus efficaces contre les douleurs rhumatismales et une liqueur destinée à guérir les plaies vénériennes. La dame Paviola tenta jusqu'en 1838 d'obtenir l'agrément de ses baumes mais sans succès, au motif qu'ils ne pouvaient être considérés comme nouveaux. Il est possible que Chiariny ait utilisé ce couple d'apprentis herboristes comme dépositaires de son élixir ou comme fournisseurs de plantes

médicinales.

Le 31 janvier 1807, Pierre-Constant eut vent des attaques dirigées contre lui par ses concurrents nîmois et prit les devants en écrivant au préfet :

« Le sieur Pierre-Constant Chiariny, pharmacien domicilié en cette ville de Nîmes, a l'honneur de vous exposer que depuis nombres d'années il habite cette cité, qu'il est assez connu pour y avoir débité avec succès son vermifuge qui est un secret de sa famille depuis un siècle, de père en fils, qui consiste en un élixir vermifuge particulièrement contre les vers teignes vulgairement appelés vers solitaires, qu'il a distribué plusieurs fois en cette ville dans le temps à la satisfaction du public comme il est constaté par le certificat de la mairie de cette ville qui est ci-joint, ainsi qu'un brevet qui lui fut accordé en 1770 donné à Versailles. Il y joint aussi son diplôme de pharmacien de la ville de Valence en date du 27 mars 1792, qu'il se borne seulement à la distribution de son vermifuge qui a toujours opéré de bons effets ayant produit plusieurs guérisons tant dans ce département que dans d'autres, vous le verrez par l'attestation de Mme Marie-Rose Reynal, nièce de son excellence le ministre de l'intérieur Chaptal et celui de Mr Grandgent¹⁰, ingénieur de cette ville et autres attestations ci-jointes.

Le pétitionnaire vous supplie, Monsieur le Préfet, de l'autoriser de nouveau pour la vente dudit remède vermifuge dans ce département tant en particulier qu'en public, accompagné de sa suite, conformément à l'article 36 de la loi du 21 germinal an XI, suivant le décret impérial relatif à l'annonce et à la vente des remèdes secrets en date du 25 prairial an XIII. Il ose espérer de votre bonté et justice que vous voudrez bien prendre en considération sa demande, à l'effet de lui accorder le permis qui est dévolu à votre autorité. A l'honneur de

¹⁰ Stanislas-Victor Grangent (1768-1843), ingénieur des Ponts et chaussée, directeur des travaux de la province du Languedoc a réalisé le canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire à partir de 1773. Il a supervisé la construction du palais de justice de Nîmes en 1810 et la remise en état des arrènes romaines entre 1808-10 (démolition des vieilles maisons construite à l'intérieur. Il est l'auteur d'un mémoire important sur l'assèchement des marais dans le Gard.

vous saluer très respectueusement, Nîmes le 31 janvier 1807.

Aux documents joints à cette lettre par Chiariny, le sieur Grandgent, l'ingénieur départemental, confirma l'étonnante efficacité du tropique universel. En revanche, les textes législatifs cités par Pierre-Constant étaient si ambigus que le préfet s'y perdait. Certes l'article 36 précisait bien que la distribution de tout produit médicamenteux ne pouvait s'effectuer dans les places publiques, foires et marchés, mais aucune loi ne pouvant être rétroactive, le décret de l'an XIII précisait que la précédente loi ne s'appliquait pas aux préparations ayant été approuvées avant sa publication, ce qui était le cas du remède Chiariny, autorisé en 1770.

Le préfet lui donna donc une autorisation de vente qu'il s'empressa de faire imprimer sous la forme habituelle des annonces officielles de la préfecture et par l'imprimeur attitré de l'administration (*Chez la veuve BILLE, imprimerie de la préfecture, place du Château, n°32*). Après une longue explication de la décision du préfet, Chiariny en donna les conclusions sous la forme des décrets habituels :

ARTICLE PREMIER : Le sieur Chiariny, pharmacien domicilié dans la ville de Nîmes est, et demeure, autorisé à vendre et distribuer dans ce département, tant en particulier qu'en public, accompagné de sa suite, son remède vermifuge, à la charge pour lui de se conformer aux règlements de police à ce relatifs...

Dès le départ, l'affiche pose problème au Préfet du Gard. Elle est rédigée dans le même style que toutes les annonces officielles que la population est accoutumée à voir placardée sur les portes des maisons communes. On peut donc penser qu'elle vient directement de la préfecture et non d'une initiative privée. Toutefois, le texte donne la copie intégrale de l'arrêté préfectoral et il n'y a pas de faute à publier ce qui est, par essence, public. Ce que le préfet n'a pas immédiatement perçu, c'est que la loi du 31 germinal an XII vise à proscrire définitivement les nombreux charlatans et médecins empiriques. Cet oubli lui vaut la remarque acerbe du Ministre de l'Intérieur¹¹ en

¹¹ *Emmanuel Crézet, comte de Champmol, ministre de août 1807 à juin 1809.*

septembre 1807. Chiariny a le droit de vendre son élixir à domicile ou par correspondance mais pas sur les places et marchés. Le ministre avertit aussitôt les préfets du Rhône et de la Drôme puisque le pharmacien ambulancier y a été remarqué à plusieurs reprises ces derniers temps.

Le 12 décembre 1807, le préfet demande donc de façon expresse à Pierre-Constant le retrait de son affiche et la restriction de son commerce à la vente à domicile ou par correspondance. Le 3 janvier 1808, notre pharmacien tente une ultime démarche pour contourner la loi. Il réclame la permission de publier son remède lui-même, avec sa petite troupe dont la majeure partie est composée de ses enfants, pour annoncer son domicile et ses bureaux quoique sans en faire la vente et distribution en public. Il fait humblement remarquer au préfet qu'il a fait imprimer 500 exemplaires de l'affiche et qu'il lui en reste beaucoup.

Le préfet y voit le subterfuge et signale à Chiariny qu'il n'a pas besoin de courir les routes avec toute sa troupe pour faire connaître son adresse. Il lui suffirait d'utiliser la voie des journaux locaux. En tout état de cause, l'utilisation des affiches restantes ne pourra se faire qu'à condition d'être accompagnées d'un rectificatif. Mais dans toutes ces tracasseries administratives, le temps joue en faveur du pharmacien ambulancier. Tant que les enquêtes, expertises et contre-enquêtes se poursuivent dans ces administrations lentes et sereines, la troupe se déplace et présente son spectacle à la grande joie du peuple, tout en distribuant discrètement son remède.

Jusqu'en 1827, Pierre Constant restera dans un flou administratif qui lui permet de se présenter tantôt comme danseur de corde, tantôt comme pharmacien diplômé. Il s'adapte aux exigences préfectorales, aux règlements des professions médicales, mais jusqu'au bout, il reste un parfait exemple des pratiques de l'Ancien Régime, du temps où les apothicaires, les droguistes et les épiciers faisaient tous partie de la même classe corporative.

Chiariny et le docteur Solimani.

Les relations entre Pierre-Constant et le docteur Solimani sont exemplaires quant à l'ambiguïté qui entoure notre apothicaire saltimbanque. Les qualités de l'élixir Chiariny semblent indéniables alors même que l'aspect folklorique du personnage pourrait en faire douter. Au début de cette recherche, j'avais cru avoir à faire à un charlatan et c'est progressivement que nous avons découvert l'intérêt médical de son élixir.

Le docteur Solimani, deux siècles avant moi, a fait la même démarche. Il commence par alerter les autorités des dangers que représente « *le nommé Chiariny, soi-disant pharmacien, vagabond et charlatan sans foi ni lieu, qui, précédé par des fanfares, distribue journallement des remèdes sur les places de la ville...* » Il est donc dans le camp du docteur Beaumès¹² dont nous avons déjà lu la terrible pétition. Mais deux ans plus tard, il couvre d'éloges celui qu'il avait dénoncé.

Qui donc était ce Solimani et comment a-t-il retourné sa veste au profit de Chiariny ? Les mauvaises langues de l'époque disaient avec dédain que l'un et l'autre sortaient de cette côte d'Italie que les conquêtes impériales nous avaient gagnées et d'où ils s'étaient exilés pour chercher fortune et renommée. Solimani n'avait pourtant pas besoin de chercher une notoriété que sa famille avait déjà. Il était né à Savone en 1756, d'une noble famille dont l'arbre et le blason dressés par l'archiviste Francesco Giuria en 1822 fut déposé au musée de Bagnols. On trouve dans ses ascendants des médecins, des architectes,

¹² Jean-Baptiste Théodore Beaumès, professeur de la faculté de Montpellier, médecin réputé à Nîmes. Il est l'auteur d'importants ouvrages sur les convulsions des enfants. Il est surtout resté célèbre pour ses agressions verbales violentes et disproportionnées qui lui valurent la censure et l'opprobre de ses pairs.

des violonistes de talent, la fondatrice d'un ordre religieux, de brillants militaires...

Laurent Solimani possédait la magnifique demeure de Paniscoule sur les bords de la Cèze, près de Bagnols. Ce savant amoureux des arts et des sciences, avaient la réputation d'être bourru. Un jour où il avait *ses lunes*, il aurait renvoyé un malade venu le consulter in extremis en disant « *Vous êtes mort* ». Le malheureux s'en retourna atterré, et succomba peu après. En revanche, tout le monde savait qu'il sortait d'ordinaire vainqueur de ses luttes corps à corps avec la maladie.

Le docteur s'installa à Nîmes en 1804 et devint très vite membre de l'académie de médecine. Ses études sur le ricin et son huile, récemment introduit dans le Gard, et sur la distillation des eaux de vie, sont restées célèbres. Le ricin est à l'origine un arbuste des forêts subtropicales. On mit du temps à en découvrir ses qualités, principalement celles de ses graines qui produisent une huile particulièrement riche en triglycérides. A la fin de sa vie, le docteur se retira dans sa maison de Paniscoule où il reçut les plus grands savants, érudits et artistes de l'époque. Il s'éteignit à Bagnols en 1832, à l'âge de 76 ans.

On peut difficilement taxer le docteur de girouette. Pourtant, après avoir traité Chiariny d'escroc dangereux, il lui délivre, le 13 brumaire de l'an XIII le certificat suivant :

« Je, soussigné, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, membre de l'Athénée de Vaucluse, membre de l'Académie de Médecine de Nîmes, président du jury médical du Gard, certifie et atteste que Mr Chiariny, pharmacien légalement reçu, a opéré à l'aide de son élixir vermifuge, un grand nombre de guérisons dans cette ville dont j'ai été le témoin oculaire et notamment celle de feu Mr Grandjean, ingénieur en chef du département du Gard, atteint depuis longtemps du ver ténia, lequel, après avoir réclamé mes soins conjointement à ceux du docteur Beaumès fut traité d'après nos conseils et prit en vain et sans succès les remèdes les plus vantés et les plus énergiques contre cette cruelle

maladie, particulièrement le remède de Mme Nouffer et celui de MM. Odier et Dessault, sans pouvoir obtenir nulle espèce de guérison.

Conseillé enfin de recouvrir au vermifuge de M. Chiariny dont déjà depuis longtemps le public appréciait les bons effets, il s'y adressa avec confiance et ce remède opéra si avantageusement et en si peu de temps qu'il fit rendre en moins de cinq jours, non seulement plusieurs aunes¹³ de ce ver et même toute la tête, laquelle examinée à la lentille, nous a fait découvrir deux aiguillons en crochets dont elle était armée qui constitue l'espèce la plus rare et la plus difficile à guérir.

C'est encore dans l'intention de rendre hommage à la vérité que je m'empresse d'attester d'avoir moi-même employé avec le plus grand succès, dans les circonstances les plus critiques, et surtout dans toutes les maladies des vers particulières aux enfants, où il a opéré d'une manière spécifique et par enchantement.

Je déclare enfin que M. Chiariny désirant en dernier lieu se conformer à la loi qui défend la vente de tout remède secret, m'a également confié son procédé que j'ai trouvé non seulement bon, mais parfaitement conforme aux yeux de la plus saine pratique. Il n'est pas étonnant que M. Chiariny ait mérité partout de l'approbation la plus générale dans la distribution qu'il fait de son remède, ce qui est attesté non seulement par le plus grand nombre des malades qu'il a guéri, mais par toutes les autorités locales et les personnes les plus remarquables, particulièrement par la nièce de son excellence le Ministre de l'Intérieur, M. Chaptal. A Nîmes le 1^{er} brumaire an XIII. »

Le témoignage du docteur Solimani est digne de foi, car on sait que comptaient parmi les convives habituels de la maison Paniscoule l'ingénieur Grandgent et le ministre Chaptal. Il est donc clair que Chiariny n'a pas bénéficié d'une relation entachée de jeux d'influences, mais bien de la reconnaissance d'un médecin averti et loyal. Le docteur réitéra à plusieurs reprises cette recommandation jusqu'en 1819 où il écrit de sa résidence bagnolaise que l'élixir *jouit d'une supériorité sur tous les vermifuges reconnus*. Il ajoute qu'il a vu

¹³ Aune : mesure de longueur utilisée par les drapiers et valant environ 1,20m.

guérir un grand nombre de malades précédemment traités par les remèdes connus...

Il est intéressant de constater que le docteur Beaumès avait traité des malades conjointement avec le docteur Solimani. Il a donc forcément constaté comme lui les bons effets de l'élixir. En revanche, on ne trouve aucune trace, aucune allusion à un quelconque revirement officiel. Il n'est pas facile d'avouer que l'on s'est trompé, que l'on a jugé trop vite et sans précaution d'un fait vérifiable. Si Solimani a fait preuve d'intelligence en reconnaissant avoir été moins bon que Chiariny dans le traitement de l'ingénieur Grandgent, Beaumès est toujours resté prudemment muet. Nul doute que dans quelques années, la même remarque sera faite par des historiens au sujet des nombreux médecins qui ont pris des positions opposées dans le traitement de la crise Covid de 2020-2022. Les uns reconnaîtront s'être trompés, d'autres persisteront en dépit du bon sens, préférant tordre la réalité plutôt que de l'admettre telle qu'elle est...

Le témoignage de Solimani n'est pas le seul que l'on retrouve dans les archives. Je ne peux manquer de citer, parmi tant d'autres, l'attestation du maire de Sury-le-Contal dans la Loire, en date du 4 juin 1806 :

« Nous, maire de Sury, arrondissement de Montbrison, certifions et attestons que M. Chiariny a résidé momentanément dans cette commune l'espace d'un mois où il a fait grande distribution de ses remèdes tant en élixir qu'en bol, à la satisfaction du public, et que les habitants de cette commune ne l'ont vu partir qu'avec regret.

Nous certifions en outre que plusieurs personnes de sexe différent et surtout les enfants ont ressenti les effets surprenants de ses médicaments, qu'il a traité plusieurs pauvres gratis pro deo qui ont réclamé le secours de son art et que ses soins charitables se sont portés sur la personne de François Péry, charpentier de cette commune, attaqué depuis quatre ans d'un ver ténia, ayant réclamé les secours des médecins et chirurgiens sans avoir pu obtenir aucun succès, au contraire se voyant à la dernière extrémité.

Conseillé enfin de recourir aux vermifuges de M. Chiariny,

non seulement il lui a fait rendre un ver solitaire d'une longueur prodigieuse, mais encore, il lui a prodigué gratis tous ses soins en présence des personnes respectables de cette commune et notamment de M. le curé d'icelle qui en a été témoin oculaire. En foi de quoi nous avons dressé le présent certificat. »

Une des plus intéressantes recommandations est celle du docteur Larey qui fut chirurgien réputé des hôpitaux civils et militaire de Nîmes. Cet homme austère et connu dans les milieux scientifiques pour sa grande rigueur, écrira à plusieurs reprises des lettres au préfet dans lesquelles il vantait sobrement mais avec conviction les mérites de l'élixir et la vertu de son inventeur.

Ces lettres de recommandations, certificats et lettres de remerciements nous permettent d'établir approximativement les itinéraires suivis par la troupe des Chiariny. Les séjours dans les villes importantes étaient en général d'un mois. Si les remèdes avaient été de mauvaise qualité, il est évident que les séjours auraient été plus courts. Les charlatans n'attendent pas que leurs clients puissent revenir se plaindre. On voit à l'inverse que très souvent, Pierre-Constant suit ses malades plusieurs jours, attend près d'eux que la guérison se manifeste, et qu'il noue avec les habitants des relations de confiance. Partout où il passe, il recueille les suffrages des notables.

En revanche, on se demande bien comment il déterminait ses itinéraires qui n'obéissent à aucune logique géographique ou commerciale. La seule explication pour qu'il aille de Montbrison à Forcalquier puis remonte à Grenoble, c'est qu'on a dû le demander dans ces communes alors qu'il était déjà en route. Cette remarque rejoint celle du marquis de La Fare¹⁴ parlant des Alésiens qui attendaient avec impatience la venue du bon père Chiariny. Ce n'était donc pas une envolée lyrique du marquis. Pierre Constant était réclamé et on le comprend si l'on songe à l'état du pauvre charpentier de Sury, prêt à rendre l'âme et jugé incurable par les médecins et chirurgiens de sa ville. Le charpentier à certainement dû faire grande

¹⁴ *Gustave Christophe Valentin, marquis de La Fare d'Alais (1791-1846) fit beaucoup pour la diffusion de la littérature en languedocien.*

publicité au pharmacien Chiariny dans tous les environs de Sury !

Il est probable aussi que Chiariny ait eu besoin de visiter régulièrement les nombreux entrepôts qu'il avait établis, d'y contrôler le bon approvisionnement en herbes et la bonne préparation de l'élixir. Le temps nous a malheureusement manqué pour reconstituer l'extraordinaire réseau mis en place par Pierre Constant. Il aurait fallu passer plusieurs jours dans une trentaine de dépôts d'archives départementaux, et chaque fois, chercher un minuscule indice dans des milliers de liasses manuscrites.

Cependant, la chance sourit parfois au chercheur entêté. Le 14 janvier 1828, Henri-Marie-Joseph Chiariny, fils de Pierre-Constant, épouse à Nîmes la demoiselle Marie-Antoinette Martin, originaire de Brandeville dans la Meuse. Lors de ce mariage, les époux déclarent la naissance d'un enfant en date du 27 août 1826, à Saint-Rémy-de-Provence.

Saint-Rémy n'étant pas très loin de Nîmes, il était intéressant de se rendre sur place pour voir si les Chiariny y avaient laissé quelques traces ou si cette naissance avait eu lieu au hasard de leurs incessants déplacements. Les archives communales confirmèrent la date de naissance du petit et précise que *Henri-Marie-Joseph Chiariny se trouve casuellement à Saint-Rémy* et qu'il a donné à son fils le nom de Jean-Pierre. Le couple est logé dans l'auberge de Villeverte tenue par Joseph Rousset, dans le faubourg de la ville. Les employés de la mairie n'avaient aucune connaissance d'une famille Chiariny, mais m'ont conseillé de consulter Mme Evelyne Duret, conservatrice du musée des Alpilles. Le musée est fermé mais j'obtiens par téléphone un rendez-vous avec cette dame.

Le musée, est ouvert spécialement pour moi par l'aimable Mme Duret qui me dirige tout droit vers un tableau peint à l'huile et signé Jean Roch Isnard¹⁵ en date de 1876. Et surprise, le tableau représente une maison portant l'enseigne ***Entrepôts Chiariny*** ! Voilà

¹⁵ J.R. Isnard, peintre né à Arles (1845-1890) ayant exposé à Paris, Lyon et Marseille. Il est l'auteur de la décoration des buffets des gares de Narbonne et Cerbère

donc une illustration de l'un des nombreux dépôts que Pierre Constant avait établi dans tout le midi. Mme Duret qui collectionne les documents et les témoignages sur l'histoire de la ville a même rencontré et interrogé l'actuel habitant de cette maison, un certain Marcel Bonnet, dont l'arrière-grand-mère avait bien connu Pierre Constant. Voici donc le témoignage que m'en a donné cet inespéré témoin.

Dans cette maison qui jouxte le chapelle Notre Dame de la Pitié, ses ancêtres tenaient une pharmacopée populaire où l'on distribuait les produits Chiariny. Madelon, l'arrière-grand-mère, fabriquait aussi des pansements et une huile rouge dont on a oublié l'usage exact ? Le Papé Pierron allait régulièrement dans les Alpilles chercher les herbes qui servaient au docteur Chiariny pour la fabrication de son élixir. Un article de l'Echo des Alpilles de 1866 indique que Pierre Ripert a obtenu une mention honorable à l'exposition régionale pour ses plantes médicinales. La Mamé Madelon avait sur sa cheminée des araignées et des scorpions trempant dans des bocaux d'alcool, des tas de petits flacons contenant des remèdes de bonne femme. Elle savait soigner les plaies, écorchures et brûlures de tout le quartier.

Le quartier de Notre-Dame de la Pitié était pauvre à l'époque. L'absence d'eau et la vétusté des habitations en faisait un lieu réservé aux petites gens, ni paysans ni ouvriers. C'était des *bouscatiers* qui allaient couper le bois pour les boulangers, des ramasseurs de champignons et d'escargots, des travailleurs journaliers.

J'imagine que la venue de la troupe Chiariny dans un tel décor devait être attendue avec beaucoup de fièvre. M. Marcel Bonnet donne des détails qu'il n'a pu inventer, certainement transmis de génération en génération. Pierre-Constant aurait été accompagné de noirs, que l'on appelait les Marocains et qui auraient fait grande impression dans le public. C'était certainement des *négrillons postiches* comme cela se faisait souvent à l'époque, sans doute les propres enfants de la troupe coiffés de perruques crépues et dont on avait noirci le visage à la suie.

Il est peu probable que les habitants de Saint Rémy, en ce

début du 18^{ème} siècle, aient vu de véritables nègres. L'esclavage n'a été aboli qu'en 1848 et les rares nègres en France étaient généralement des anciens esclaves ayant suivi au titre de serviteurs des maîtres faisant des séjours ponctuels dans leur familles restées sur le sol français. Chiariny était bien de son temps et insistait beaucoup sur le fait d'avoir soigné *sous tous les climats*. Il a dû vouloir manifester par l'exposition de négrillons qu'il avait largement dépassé les limites du port de Marseille !



Peinture de J.R. Isnard montrant l'entrepôt Chiariny et l'église Nore Dame de la Pitié, 1876, St-Rémy de Provence.

Ci-contre l'agrandissement de l'enseigne où on lit "Entrepôt du Remède de Mr Chiariny".



Mais revenons au sujet principal. Outre le fait d'être le possesseur d'un fabuleux élixir et un excellent entrepreneur de spectacles, il a comme tout le monde une famille. Nous en avons présenté quelques-uns. Quand Pierre Constant meurt à Nîmes le 24 septembre 1827 à l'âge de 73 ans, il laisse une belle tribu qui lui

assurera la continuation de son œuvre...

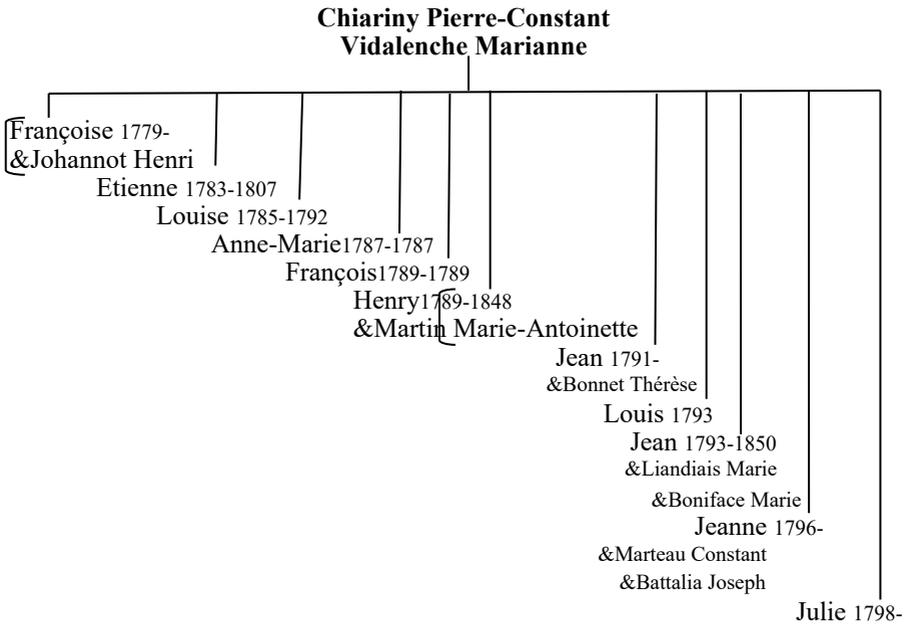
Les descendants de la troupe Chiariny.

Reconstituer la descendance de Pierre-Constant Chiariny, avec ses continuels déplacements, n'est pas simple. On sait qu'à Aubenas il annonçait quatre enfants qui l'accompagnaient. Or nous n'avons pu en retrouver que deux, Marianne née en 1779 à Anduze et Etienne-Louis né en 1783 à Uzès. Où donc sont nés les deux autres ? Ont-ils vécu suffisamment pour donner des petits enfants à Pierre-Constant ? Pour le savoir, il eut fallu dépouiller les registres d'état civil de la France entière, ce qui représente un travail de titan, hors de propos.

Par le plus grand des hasards, nous avons pu découvrir le décès d'une Marie-Anne-Laurence, âgée de 15 jours à Nîmes en novembre 1787. L'acte ne précise pas le lieu de naissance. Marianne Vidalenche aurait donc accouché vers le 20 septembre quelque part entre le pays nîmois et le Vivarais. Or on sait que le 19 septembre, la troupe arrivait à Aubenas et que le 22 Pierre-Constant était emprisonné. Le moins que l'on puisse dire c'est que la vie de Marianne était mouvementée !

C'est donc au hasard des différents actes trouvés par-ci par-là que nous avons découvert la naissance d'Henry à Chambéry en 1789, de Jean-Baptiste à Valence en 1791, de Jean à Bordeaux en 1793, de Louis à Perpignan en 1794, de Jeanne à Toulouse en 1796, et enfin de Julie à Nîmes en 1798. Nous voilà donc avec onze enfants dont quelques-uns qui restent à découvrir entre Gap et Rouen, entre Paris et Marseille... Marianne est morte à Nîmes en 1822, à l'âge de 59 ans, sans que l'élixir du *bon papa Chiariny* n'ait pu y faire quelque chose, sans doute usée par onze grossesses rapprochées et quelques milliers de kilomètres à courir les routes de France et de Navarre dans une calèche inconfortable...

Nous ne reconstituerons pas toute cette descendance, mais seulement la lignée de ceux qui ont prolongé l’aventure de l’élixir au-delà du *bon Papa Chiariny*. Ce remède est le centre de cette histoire fabuleuse qui méritait d’être exhumée. Nous suivrons l’évolution de l’entreprise selon l’ordre chronologique des descendants cités ci-dessous :



Françoise Marie Anne (1779) a suivi la plupart des déplacements de son père et participait au spectacle familial. Ses deux premiers enfants sont nés hors mariage et le père putatif, un certain Henri Johannot semble aussi instable que le reste de la famille. On l’a situé à Lyon en 1807, à Lons-le-Saunier en 1811 et il est probable qu’il ait servi de démarcheur ou de commissionnaire pour l’entreprise. Seul le fils aîné a été retrouvé, à Nîmes, installé comme ouvrier teinturier, sans rapport apparent avec l’élixir.

Etienne-Louis (1783) a obtenu un diplôme de pharmacien à Nîmes en 1807. Il est mort à l'âge de 24 ans sans descendance. La seule trace que nous ayons trouvé de sa courte carrière, c'est une demande de passeport à Nîmes pour se rendre aux Vans dans l'Ardèche, le 23 février 1802 et sur son passeport est noté *profession : musicien*. Les passeports intérieurs étaient nécessaires pour tout déplacement hors du département de domicile. Ils étaient visés, tamponnés et signés au verso à chaque contrôle de police, à chaque séjour de plusieurs jours dans une ville. Le système d'authentification était fort simple : les passeports étaient tirés d'un grand cahier à souches et sur chaque feuille, la partie de gauche était conservée par la mairie émettrice, la partie de droite donnée au demandeur. Les deux parties, séparées par un entrelacs de traits et arabesques, étaient alors découpées par le milieu de cette bande. En cas de litige, de soupçon de faux, il suffisait de rassembler la souche et le passeport d'un quidam pour voir si les traits coïncidaient.

Il est fort dommage que la plupart de ces passeports aient été détruits par les archivistes du 19^{ème} siècle qui les jugeaient de peu d'importance. Nous aurions retrouvé les passeports de la troupe Chiariny, nous aurions eu au jour le jour l'intégralité de leurs déplacements avec les dates, leurs lieux de résidence, leurs signalements physiques, le nombre de kilomètres qu'ils pouvaient faire par jour avec la caravane de chevaux et calèches, les chemins qu'ils empruntaient et donc la possibilité de retrouver toutes les dates de naissances, décès, mariages en fonction de leurs mouvements.

Henri-Marie-Joseph (1789) a obtenu un diplôme d'officier de santé et se déclare tantôt marchand d'élixir, tantôt musicien. C'est en cela le digne représentant de son père. Il épouse une demoiselle Martin, originaire de Brandeville dans la Meuse avec qui il a deux filles. Son beau-père était officier de santé et c'est sans doute à ce titre que les deux familles se sont rencontrées. Il eut deux fils, Louis-Henri né au Vigan en 1835 (son acte de décès est cité en début d'ouvrage) et un second né à Saint-Rémy-de-Provence également cité plus haut.

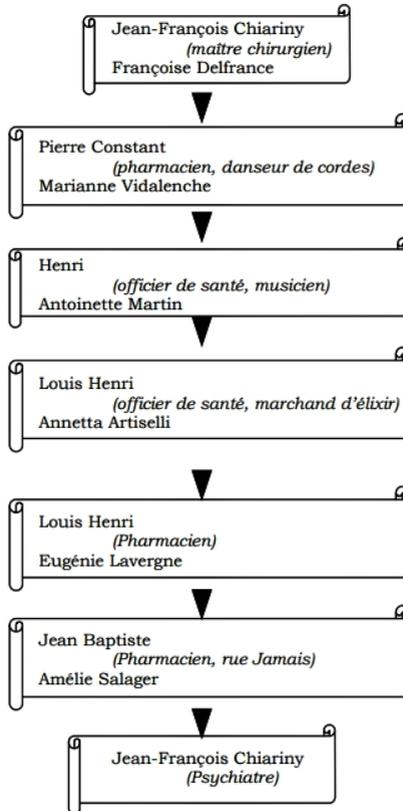
La naissance de Louis-Henri nous permet d'imaginer un peu le mode de vie de ces médecins ambulants. En ce mois d'avril 1835, la troupe fait sa visite annuelle dans la ville du Vigan et loge à l'auberge du sieur Abric, rue de la Condamine. C'est l'accoucheuse Biaux, femme du sieur Roques qui a aidé la parturiente et qui en plus a déclaré la naissance à la mairie. La dame Biaux déclare que le père de l'enfant est retenu dans sa chambre à l'auberge Abric par la maladie.

Le bon docteur Chiariny est déjà âgé de 45 ans lors de cette naissance et l'hiver 1835 a été rude au pied du mont Aigoual. A vendre son élixir exposé en plein vent sur les places de marché, le pauvre homme a attrapé un mal de poitrine dont il a du mal à se remettre. C'est un manque à gagner pour la famille mais aussi une contre publicité pour quelqu'un qui prétend avoir remède à tout. Il fallait donc que la famille ait bonne réputation pour que les clients continuent à faire confiance au médecin malade. On ne sait pas grand-chose de cet épisode sinon que le registre d'hôtel indique le départ de la famille Chiariny au bout de quinze jours, le père, la mère et l'enfant ayant recouvré une santé suffisante.

Henri est décédé à Nîmes à 59 ans. Sa veuve âgée de 35 ans se retrouve seule et avec pour héritage la somme de 263, 50 frs, quelques linges et vaisselles. Le commerce de l'élixir ne rapportait donc pas une fortune. Cette difficulté aura au moins un avantage, c'est d'exempter le fils, Louis-Henri, de ses obligations militaires en tant que fils unique de veuve en 1855.

Louis-Henri épousera en 1863 Louise Annetta Artiselli, la fille d'un écuyer génois, née à Gènes en 1838. Voilà un autre détail sur le système Chiariny qui apparaît. Tous les témoins oculaires ont été frappés par la qualité équestre de la troupe. Les laquais en grande tenue étaient tous d'excellents cavaliers et n'hésitaient pas à faire quelques cavalcades sur les places de marché, à faire exécuter à leurs chevaux des pas étonnants jamais vus dans le pays. Le père Artiselli avait certainement appris à tous quelques tours délicats, l'exécution de la volte et de la serpentine, quelques figures de voltige comme le moulin, les ciseaux, l'amazone...

Cette branche familiale est restée dans les professions médicales jusqu'à aujourd'hui puisque Louis-Henri fut officier de santé, son fils et petit fils pharmaciens, et le dernier descendant, Jean-François Chiariny est aujourd'hui psychiatre à Montpellier.



Changement de Domicile.
ELIXIR VERMIFUGE,
de feu CHIARINY, pharm. de Nismes.
 Ce remède, inventé depuis 1770, a mérité les suffrages universels par les nombreuses guérisons qu'il a obtenues. Les attestations des principaux médecins du département du Gard et de la Faculté de Montpellier en font foi. — Prix du flacon : 1 fr. 50 c.
 Se trouve à Nismes, chez M. CHIARINY, boulevard du Petit-Cours, n° 11; à Aiguemortes, chez M. Jansol, marchand de tabac; Saint-Gilles, Deleuze, huissier; Sommières, Miquel, cafetier; Calvisson, Maury, mercier; Saint-Hippolyte, veuve

Dans le *Courrier du Gard* du 20 novembre 1840, Louis Henri a fait paraître une publicité pour

l'élixir familial et donne les adresses des différents points de vente dans le département. On y voit qu'il loue à cette époque un appartement sur le boulevard du Petit Cours plus huppé que la rue de l'Eclos-Rey. Les personnes qui revendent son élixir sont très divers : un buraliste, un huissier, un café, un mercier une droguiste, un coiffeur...

Jean-Baptiste (1791) né à Valen novembre ce est déclaré dentiste et musicien selon les actes. Quand il épouse Marie-Thérèse Bonnet, une sage femme de la ville d'Uzès, il semble avoir pris ses distances avec la troupe. En revanche, deux des enfants issus de ce mariage participeront à l'entreprise Chiariny. Alexandre sera dépositaire de l'élixir Chiariny à Avignon, l'autre sera dentiste à Marseille (on trouve encore un dentiste dans cette ville portant le nom de Thomas Chiarini). La fille de ce dernier, Thérèse, laissera des traces nombreuses dans les archives, mais embrouillées. En effet, Thérèse épousa en 1889 un directeur de théâtre de marionnettes à la vie agitée qui exerçait à Toulon, un certain Joseph Guibal. Une des filles Guibal fut déposée à l'Assistance Publique au motif qu'elle était d'un caractère emporté et volontaire. Elle usa successivement de multiples familles d'accueil et fut finalement recueillie par son oncle Alexandre, La correspondance que ce dernier échangea avec la préfecture du Gard est volumineuse. Quand Jeanne quitte l'Assistance pour rejoindre sa mère, Alexandre écrit à l'inspecteur qu'il désapprouve le rapprochement avec la mère *qui est mal mariée, chargée de famille, dans la misère et qui a toujours été la honte de la famille !* Quelle famille peut se vanter de n'avoir aucun membre sujet de honte ?...

A cette occasion, on découvre une note au sujet d'Alexandre qui explique que *le sieur Chiarini Alexandre fils, habite le quartier Montplaisir depuis trois ans où il est honorablement connu. Il est voyageur de commerce pour l'élixir et le baume du Comtat, paye un loyer de 280 frs par an. Il est de bonne conduite et moralité, marié, un enfant âgé de 14 ans...*

Jean-Constant (1793) est officier de santé, puis dentiste et voyage

tantôt avec son père, tantôt seul. On retrouve sa trace à la Rochelle où il rencontre sa première femme Marie Liandais qui meurt au cours d'un déplacement à Orange en 1835. A Dignes en 1837, il noue une relation avec Marie Boniface qu'il épouse en 1838 à Nîmes et avec qui il aura une fille, Eléonore.

Marie étant mineure et orpheline, un conseil de famille est réuni dans la maison familiale de la rue de l'Enclos-Rey avant le mariage. Le juge consigne sur son registre : *...a comparu Marie Boniface fille mineure de feu Joseph Boniface et de Marguerite Jalu [...] étant dans l'intention d'épouser Jean Chiariny, officier de santé,[...] le conseil de famille déclare que le mariage projeté est souhaitable et d'ailleurs que les circonstances impérieuses en commandent l'accomplissement. Pour procéder au mariage, le tuteur légal nommé est Laurent Johannot, voyageur de commerce.* Laurent était le fils de Marie Anne Chiariny et donc le neveu de Jean Constant de douze ans son cadet.

Jean a été reçu comme officier de santé par le jury médical de Nîmes en janvier 1826. Quand son diplôme est signé, Jean est bien sûr en route vers quelques marchés lointains et c'est son beau-frère Henri Johannot qui se charge de le retirer à la préfecture. Le titre d'officier de santé correspondrait actuellement à celui d'infirmier. Bien qu'il soit plus aisé à obtenir que celui de médecin, il nécessitait tout de même un minimum d'instruction, quelques notions d'anatomie et de pharmacie et une formation pratique permettant de faire des pansements, de réduire une fracture, de poser des ventouses ou des sangsues... Le diplôme d'officier de santé, depuis le décret de 1809, était contrôlé et visé par le doyen de la faculté de Montpellier, ce qui impliquait un minimum de sérieux dans son attribution.

Or, on se demande bien comment les enfants Chiariny ont eu le loisir de fréquenter une quelconque école tant leurs déplacements étaient fréquents. Il est donc vraisemblable que toute leur éducation ait été faite au sein même de la famille, pendant les longues heures de routes en calèche, les soirées passées dans les

auberges et au contact des curés, médecins, notaires que le père Chiariny soignait de ville en ville, et avec qui il entretenait des rapports de bonne qualité à en juger par les lettres de ces derniers.

Petite curiosité généalogique, il y a deux Jean dans la fratrie issue de Pierre-Constant, l'un ayant eu un fils prénommé Antoine-Constant, l'autre fille prénommée Louise-Alexandrine. Les deux cousin et cousine Chiariny se sont épousés le 12 avril 1864, à Marseille, ce qui atteste de la solidité du clan Chiariny.

Louis-Marie-Antoine (1794) est né à Perpignan. Nous n'avons pu trouver aucune trace de lui mais il est vraisemblable qu'il ait tenu l'un des entrepôts de son père, sans doute celui de Perpignan.

Jeanne-Joséphine-Louise (1796) a commencé par briser la tradition familiale en épousant un lieutenant de gendarmerie avec qui elle eu un fils, Constant Marteau. Veuve au bout de quelques années, elle renoue avec ses origines en épousant en secondes noces Jean-Joseph Battalia, un musicien originaire de Turin qui agrémenta un temps la troupe Chiarini avec ses tarentelles et passacailles qu'il jouait dans l'auberge de son père à Turin pour divertir et fidéliser les clients. Au contact de ce beau-père artiste Constant Marteau devint un excellent professeur de musique.

La destinée de l'élixir vermifuge.

Il semble que l'élixir Chiariny ait été commercialisé en France à partir de 1748 par Jean-François père de Pierre-Constant. C'est en tous cas la trace la plus ancienne que nous ayons trouvé via la

correspondance d'un médecin de Chambéry, information confirmée dans une note rédigée en 1906 par Alexandre Chiariny.

C'est dans cette note que nous avons appris qu'en plus de l'élixir, la famille produisait également un onguent pour chevaux, le *Royal Onguent du Comtal*. Ce remède était une vieille recette familiale et faisait paraître des miracles. Présenté dans plusieurs expositions, il reçut la médaille d'or à Sète en 1887, un diplôme d'honneur à Alger en 1888, à Paris en 1889...

Si l'élixir vermifuge a été commercialisé en 1748 et qu'il a été vendu dans les pharmacies de Nîmes jusqu'en 1998, il a eu une longévité de 250 ans, ce qui en fait le remède français à la plus grande longévité, le seul qui ait traversé si longtemps toutes les législations, toutes les modes et toutes les révolutions scientifiques et technologiques. C'est en soi un record qui méritait d'être souligné, une particularité dans la pharmacopée française qui réclamait une publication le sortant d'un scandaleux oubli !

Après l'épisode de l'affiche contestée par le préfet du Gard, le docteur Solimani s'est employé à officialiser la recette de l'élixir comme la loi le réclamait. Il en a analysé les composants, vérifié la fabrication et a établi un rapport circonstancié qu'il a adressé au préfet, aux membres de la Société de Médecine et à la Faculté. Pour la première fois, l'empirique Chiariny a été confronté à l'expertise scientifique et a acquis une validation qui correspondrait aujourd'hui à une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). C'est donc une période de gloire qui commence pour la famille, laquelle peut exercer son métier avec toutes les garanties nécessaires.

En 1865 en revanche, une nouvelle loi interdit la vente de médicaments sur les marchés. Seule la vente dans des officines spécialisées est possible. Johannot, le petit fils de Pierre Constant, demande alors l'autorisation de poser une enseigne à son domicile au numéro 11 du boulevard du Petit Cours ! *Véritable élixir vermifuge de feu Chiariny père, pharmacien*. Le préfet donne son accord mais une partie de la famille persiste à vendre sur les marchés, ce qui motive une note du ministère de l'agriculture datée du 22 avril 1890

rappelant que *vendre un élixir sur les places publiques est en complète contradiction avec les lois qui régissent la matière et qu'elle ne saurait dès lors être accordée au seul remède Chiariny.*

Si les lois sont de plus en plus contraignantes, les pharmaciens et herboristes bien installés dans la ville s'organisent de mieux en mieux et font une guerre impitoyable à tous les marchands ambulants qui viennent jusqu'aux abords de leurs échoppes exercer leur commerce douteux. Les pétitions se multiplient, certains se permettent même de rappeler au préfet la législation en vigueur et d'en demander la stricte application.

Les pétitions classiques s'élèvent *contre ces empiriques qui assassinent plus d'individus qu'une épidémie la plus désastreuse.* D'autres décrivent le triste sort des médecins officiels qui, *instruits dans un champ qu'ils ont cultivé eux-mêmes à force de veilles et de travail et dans lequel il n'est permis qu'à eux seuls de cueillir les bons fruits...* Certains, emportés par l'éloquence, n'hésitent pas à dire que *le brigand qui assassine au milieu d'un grand chemin laisse au moins au voyageur la double ressource de se défendre et d'être secouru, alors que l'empoisonneur qui surprend la confiance du malade et le tue est cent fois plus dangereux et aussi punissable.*

C'est à cette époque difficile que les publicités se multiplient dans les journaux locaux tels que *Le Petit Méridional, l'Aigle des Cévennes, l'Écho des Cévennes, le Journal du Midi...* Ce sont la plupart du temps des petites annonces toutes simples indiquant le lieu où le lecteur peut trouver le remède à tel ou tel mal. En comparaison avec les multiples réclames de sirops, bandes herniaires et diverses lotions contre la chute des cheveux, les encarts Chiariny sont bien modestes et prouvent que la famille avait peu les moyens d'investir dans la réclame.

C'est donc par le biais de la profession de dentiste ambulante, jusque là autorisée, que la famille a poursuivi son commerce d'élixir, dans une demi-clandestinité. Connu depuis tant d'années dans toute la région et réclaté par les familles accoutumées à se soigner ainsi, il était difficile de ne pas en vendre quelques fioles à ceux qui les

réclamaient. Néanmoins, la législation moderne grignotait peu à peu l'espace du commerce ambulant et mettait fin aux carrières vagabondes.

En 1908, la famille Chiariny vend sa recette aux laboratoires *Faucher et Latour*, à Aix-en-Provence. Désormais, la vente traditionnelle cède la place à une organisation commerciale plus moderne. Une plaquette est éditée et la vente par correspondance dépasse largement le cadre de l'hexagone. Nous avons retrouvé dans les archives de l'entreprise des lettres et des bons de commande étonnants, venus de partout :

« Hamman-Lif, près de Tunis, le 14 avril 1921, à MM Favetier et Latour : Dernièrement me trouvant à Sousse, je vous ai prié de m'envoyer un litre de vermifuge Chiariny. Je viens renouveler cette demande car je ne trouve pas votre élixir dans les différentes pharmacies où je me suis adressé. J'ai huit enfants : je leur fais prendre régulièrement votre vermifuge aux changements de saisons, et dès que je m'aperçois de troubles stomacaux ou intestinaux. Tout mon monde s'est toujours bien trouvé de ce traitement et se porte, de ce fait, je crois très bien. Signé G. Bertranf, ingénieur civil à Hallan-Lif. »

Une autre commande datée de 1912, encore plus étonnante, méritait d'être reproduite :

« Cher confrère ! Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'en faire envoyer un litre (1000 grammes) dans un flacon du véritable vermifuge Chiariny. Je vous enverrai la somme par retour de courrier. Avec respect, A. de Déringer, Zarsicje Sélo¹⁶, Russie, pharmacien de la Cour. »

Comment l'élixir Chiariny, qui se vendait dans la rue de l'Espisserie à Nîmes ou sur le marché du Vigan à la fin du 19^{ème} siècle, s'est-il fait connaître à la cour des Tsars de Russie en 1912 ? C'est encore un de ces mystères qu'il est difficile de percer. Toujours est-il que les laboratoires Faucher & Latour ont acquis par l'achat du

¹⁶ *Tsarkoïe Selo, aujourd'hui Pouchkine, ancienne résidence des Tsars, près de Leningrad.*

remède Chiariny une notoriété internationale, preuve s'il en fallait encore une, de la qualité de cette recette médicinale.

Les lettres de remerciement reçues des quatre coins de la France sont nombreuses et montrent aussi que l'élixir était prescrit non seulement pour les vers mais aussi pour les convulsions. Le 18 août 1922, M. Camille Balme, 39 rue du 4 septembre à Arles commande *un litre de vermifuge, le sauveur de notre enfant car il n'y a que ce remède qui le préserve des convulsions. Le 1^{er} mars, nous comptons le perdre à la suite d'une crise. Depuis que nous faisons usage de votre vermifuge, notre enfant est en excellente santé... »*

Les vers intestinaux chez les enfants étaient fréquents (70 à 80%) et provoquaient ce que l'on appelle aujourd'hui *l'oxyurose* dont les symptômes vont de la simple agitation à l'hémorragie interne en cas de grave auto-contamination, en passant par des convulsions. Nous avons maintenant plusieurs médicaments antiparasitaires qui viennent à bout de la maladie en quelques jours, mais en ce début du 20^{ème} siècle, l'élixir Chiariny était le seul à venir à bout des vers oxyures ou ténias.

Après la deuxième guerre mondiale, l'entreprise d'Aix périclita et fut rachetée par un laboratoire de Marseille dirigé par Mme Larrouyet, puis reprise enfin par Mme Roume, une pharmacienne de Marseille. Lors de cette dernière transaction, l'Europe fraîchement organisée en marché commun, décida de normes nouvelles pour les produits pharmaceutiques. Mme Roume dut revoir la composition de l'élixir qu'elle suivait jusque là selon les prescriptions transmises de père en fils depuis son invention par Jean-François Chiariny au milieu du 18^{ème} siècle. La recette intégrait aux plantes une légère dose de bromure de potassium désormais interdit par l'Union Européenne.

Modifier la formule chimique de la recette familiale ne s'est pas avéré chose facile. Le mélange restait trouble quelles que soient les manipulations qu'on lui faisait subir. On essaya d'utiliser la même eau d'Aix que celle du début du siècle, on tenta de modifier les proportions, de tester de nouveaux moyens techniques de dilution, de remplacer le bromure de potassium par d'autres composés

chimiques..., rien n'y fit. Mme Roume ne réussit plus jamais à retrouver les vertus de l'élixir original. Le bromure avait le pouvoir *d'endormir les vers* mieux que tout autre produit et donc de permettre leur expulsion. Quant à convaincre les technocrates européens que le bromure de potassium, avec un tel dosage, ne pouvait nuire à personne et que le bénéfice-risque était en ce cas nettement en faveur de son usage, cela s'est avéré impossible.

Cette réflexion nous amène à constater que l'invention d'un tel élixir en 1718, sans les connaissances et les moyens techniques du 20^{ème} siècle, relève de l'exploit. Comment le père Chiariny a-t-il procédé pour trouver, non seulement les éléments de sa composition et leurs proportions, mais aussi le moyen de les mélanger, de les unir, puis de les transformer en sirop, en pastilles et en baume ? Combien d'heures de travail, de doutes, d'angoisses ont été nécessaires à sa conception ? Quels risques ont été pris sur les enfants Chiariny qui ont certainement été les premiers cobayes de ces expérimentations laborieuses ?

La formule ayant été conçue et transmise dans le plus grand secret, il est évident qu'aucun texte n'a jamais dû relater ce long tâtonnement expérimental. Les inventeurs de remèdes secrets se gardaient bien de noter les conclusions de leurs découvertes et ne transmettaient leur savoir qu'oralement. Les rares recettes écrites que l'on trouve dans les archives ou dans les musées et conservatoires de pharmacie sont généralement trop floues pour être reproduites. J'ai trouvé dans les Archives du Gard la recette d'un élixir de jouvence inventé par un médecin danois décédé à 104 ans d'une chute de cheval ! Son produit fit fureur dans toute l'Europe du 18^{ème} siècle et la recette fut conservée par un médecin gardois sur un petit carnet. Mais ce n'est pas parce que l'on a une exacte recette de Paul Bocuse que l'on arrivera à la reproduire avec les mêmes qualités gustatives et visuelles !

A l'approche de sa retraite, Mme Roume, encore propriétaire de la licence d'exploitation de l'élixir Chiariny, en céda la fabrication aux laboratoires Richelet à Paris qui le commercialisèrent jusqu'au 1^{er}

janvier 1998.

Pour clore ce récit et illustrer le chemin parcouru depuis la belle époque du début du 19^{ème} siècle jusqu'à l'aube du 20^{ème}, nous citerons le texte produit par l'écrivain languedocien Antony Réal (1821-1896) qui écrit dans son roman sur le personnage de *Tres-Taillon*, et qu'il a publié en plusieurs épisodes dans *Le petit Méridional* à partir du 27 juin 1877. Jacques Dupont, alias Tres-Taillon était un royaliste, à la tête d'une troupe armée, qui s'en prit avec une extrême violence aux bonapartistes et républicains après la défaite de Waterloo de 1815. La scène se passe à la foire de Beaucaire de 1815 :

« Tout à côté du théâtre Loyal était venu se placer une de ces illustrations devant lesquelles toutes les autres s'éclipsaient : le célèbre, l'immortel Chiariny !!! Je vous demande un peu quelle figure devait faire la longue voiture grossièrement peinturlurée attelée de la jument blanche, La Folie ; et surmontée de ses cinq uniques musiciens –à côté des équipages flamboyants de l'illustre marchand de l'élixir vermifuge auquel il a donné son nom.

Six voitures richement attelées, entourées de trente musiciens à cheval étaient là, chacune montée des valets en livrée. En avant des voitures, M. Chiariny, nonchalamment renversé dans un landau capitonné de soie et aux roues dorées, consultait de minutes en minute une des montres. Jamais le Cirque olympique n'étalera pareille magnificence. Bientôt un peuple immense entoure le marchand d'élixir et les deux premiers sujets du théâtre Loyal sont forcés de baisser la toile, n'ayant plus personne pour les écouter. Le Loustic et Colombine ne furent pas les seuls à être obligés de cesser leur boniment : histrions, funambules, avaleurs de sabre, montreur de bêtes féroces, tout fut déserté. Il n'y eut plus d'yeux, plus d'oreilles que pour M. Chiariny. M. Loyal n'ayant rien eu de mieux à faire que de fermer son théâtre, le Loustic vint se mêler à la foule pour jouir de plus près de ce spectacle si nouveau pour lui.

En ce moment les trente musiciens à cheval exécutaient une marche enlevante, tous les valets des six voitures s'étaient mis debout. Seul l'illustre charlatan restait assis. On l'eut dit étranger à cette parade ébouriffante. Enfin ! il se lève. C'est un homme d'une trentaine d'année. Sa taille est bien proportionnée, son regard doux et fier, sa mise distinguée. Il porte des culottes courtes, des bottes à l'écuyère, un habit brodé d'or et d'argent sur toutes les coutures. Sur sa poitrine s'étaient plusieurs croix et médailles qu'on suppose des décorations étrangères. A ses doigts brillent des diamants ; deux clefs de montre, attachées à une large gance de ruban

pendant de chaque côté de son ventre. Il est coiffé d'un chapeau noir haut de forme. M. Chiariny regarde une dernière fois l'heure à une de ses montres et alors –avec un de ces gestes majestueux dont le seul Talma a eu le secret- il commande le silence ! L'orchestre cesse spontanément de jouer, tout Beaucaire écoute... « Mesdames, Messieurs, il n'y a que trois grands hommes au monde : Napoléon, Alexandre et Moi ! »

Épilogue.

Le plus étonnant dans la fabuleuse histoire de la famille Chiariny et de son élixir, c'est le peu de souvenirs qu'il en est resté dans les mémoires. A chaque étape de la recherche, j'ai souvent eu l'espoir de trouver une personne ayant gardé quelques éléments précis, de mémoire ou en archives. Même le dernier descendant direct, le psychiatre Jean-François Chiariny, ignorait tout de cette histoire et se souvenait juste d'un texte citant son ancêtre et de la présence d'un tableau au musée des Alpilles.

La ville de Nîmes a totalement ignoré l'histoire et, s'il y a bien une rue Chiariny à Nîmes, c'est pour honorer la mémoire de Jean-Baptiste Chiariny, promu officier des palmes académiques pour avoir dirigé plus de trente ans le club de football Nîmes Olympique et pour avoir présidé l'association nationale des membres du mérite sportif et des médaillés de la jeunesse et des sports !

Les directeurs d'archives et de musées qui ont été consultés ont tous été unanimes pour affirmer qu'il n'y avait rien dans leurs dépôts concernant la famille Chiariny (*à l'exception de la directrice du musée des Alpilles que je remercie vivement*). Et pourtant, avec un peu de patience et de persévérance, j'ai fini par trouver suffisamment d'éléments pour vous en raconter l'histoire.

La seule personne à avoir conservé avec soin quelques documents, c'est Mme Roume, qui possède dans sa demeure de Provence, le brevet royal et le diplôme de pharmacien de Pierre

Constant, quelques lettres du docteur Solimani, des autorisations préfectorales du début du 19^{ème}, et surtout, l'admirable portrait de notre apothicaire que j'ai reproduit sur la couverture (œuvre à l'huile anonyme). Elle tenait ses pièces de Mme Larrouyet qui les lui avait cédées en même temps que le brevet d'exploitation.

On peut légitimement se demander les raisons de ce silence, de ce manque total de curiosité de la part des différents protagonistes. Un médicament vieux de 250 ans aurait pourtant dû alerter les esprits. Les témoins oculaires de la grande époque Chiariny eux-mêmes, tels le Marquis de La Fare ou l'écrivain Paysan n'ont visiblement pas pris la peine de faire quelques recherches. Ils se sont satisfaits de l'apparence, se sont contentés de la vitrine et n'ont pas poussé la porte du magasin ! Certains se sont laissés bernier par les démonstrations vestimentaires de la troupe et lui ont attribué une grande fortune. Si la famille avait possédé des immeubles à Nîmes, on en aurait trouvé trace dans les hypothèques et les registres de notaires. J'ai en vain dépouillé tous les mutations par décès de Nîmes, une quantité énorme de registres de notaires, sans trouver trace d'une quelconque richesse.

A chaque décès, les héritiers recueillent quelques meubles et des sommes d'argent dérisoires. La richesse est ailleurs, dans un savoir-faire, un mode de vie, une culture. Même la maison au n°3 de l'Enclos-Rey n'a été qu'une location modeste. Elle a appartenu à un négociant de Nîmes, Féline Lafond, puis vendue à un certain Baldy en 1832. Ce n'est qu'en 1882 que Baptiste Lavergne, le beau-père de Louis-Henri en a fait l'acquisition. Mais nous sommes déjà à la fin de la grande épopée du commerce ambulancier.

La valeur réelle de l'élixir pose un problème toujours d'actualité, largement remis en exergue par la crise sanitaire 2020-22. Autant qu'aujourd'hui, il y avait aux siècles précédents des détracteurs du *remède de bonne femme* jugé empirique, que de supporters inconditionnels. Les batailles d'experts ont fait rage comme celles qu'a soulevées le fameux Covid 19. L'élixir a beau avoir acquis une notoriété internationale, il a été décrié par les scientifiques, encensé par d'autres comme l'a été l'hydroxychloroquine. Les ambitions

commerciales des pharmaciens et apothicaires établis ont faussé le débat autant que dans le traitement de la crise Covid et les conflits d'intérêts, les enjeux de pouvoirs et de carrières ont suscité autant d'outrance avec les apothicaires qu'avec les *Big-Pharma*. La réalité des résultats quant à l'efficacité de l'élixir a été interprétée, déformée, instrumentalisée, trafiquée pour l'élixir autant que pour le Covid. Les politiques sanitaires de l'Ancien-Régime, de la République ou de l'Empire ont elles-mêmes été traversées par les enjeux de pouvoir liés à l'argent et à la concurrence, bien plus que par un souci du bien commun, autant sous Louis XVI que sous Macron... Les oppositions entre les conservateurs farouchement attachés aux pratiques anciennes et les progressistes défendant sans discernement toute nouveauté sont toujours aussi caricaturales. La facilité de l'anathème pour éviter le débat raisonnable est toujours la même, qu'il s'agisse du combat entre Chiariny et le docteur Beaumès ou du combat actuel entre le docteur Raoult et le docteur Jean-François Delfraissy, président du Conseil de défense et de sécurité nationale.

Enfin, le personnage lui-même de Pierre Constant Chiariny a gardé une ambiguïté qui déroute et étonne. Entre le saltimbanque fantaisiste et le pharmacien, l'escroc vendant sous de fausses autorités et l'honnête homme, le riche propriétaire d'immeubles à Nîmes ou le petit exploitant d'un remède et le génial fondateur d'un système médico-musical, que choisir ? Jusqu'au bout de la recherche le doute s'est sans cesse immiscé. Il reste le personnage attachant, plein d'humanité et de simplicité, même si sa verve et son sens de la démesure font parfois sourire. Il n'y a décidément **qu'un Soleil, qu'un Napoléon, qu'un Chiariny...**

